

# OCTET / TAK-SWISS Modifications

Certaines fonctions ou champs peuvent n'être disponibles que dans certains pays.  
Ils peuvent être activés sur demande.

## AVERTISSEMENT

À partir de la version 1.40.5, une clé USB mise à jour est nécessaire. Les dongles existants seront remplacés gratuitement pour tout client qui utilise une application pendant la période de garantie ou une licence avec un contrat de maintenance valide. Une période de transition permet d'utiliser les nouvelles versions avec un ancien dongle jusqu'au 29 février 2020. Des messages appropriés s'affichent au démarrage de l'application.

**Remarque :** OCTET/TAK-Swiss utilise TachoFileViewer version 2, un programme de la société TachoSys, pour afficher les données brutes telles qu'elles sont enregistrées dans les fichiers d'archive. Cette version de TachoFileViewer n'est pas compatible avec les fichiers gen2. Pour afficher le contenu des fichiers gen2, une version 3 est nécessaire, mais elle n'est plus gratuite et ne fait pas partie de la livraison d'OCTET/TAK-Swiss. AUTO METER AG, en tant que prestataire de services, se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement ou pour vous fournir un point de référence.

## Version 1.41.1 (septembre 2023)

### Modifications Problèmes de

#### mémoire

L'enregistrement des contrôles avec de nombreux fichiers nécessite toujours une grande quantité d'espace de stockage. Cela devient une quantité énorme lorsque les tachygraphes sont téléchargés quotidiennement à distance et encore plus lorsqu'ils contiennent des données détaillées sur la vitesse. La gestion de la mémoire a été améliorée afin de réduire le risque de débordement. La libération de la mémoire a également été améliorée lorsqu'un contrôle est fermé.

Afin de réduire le risque d'erreurs de stockage lors de l'importation d'archives d'un contrôle d'entreprise avec de nombreux conducteurs et véhicules, il est recommandé de fermer OCTET/TAK-Swiss et de le redémarrer avant d'appuyer sur le bouton d'importation. Cela se fait désormais automatiquement lorsque le contrôle contient plus de 200 fichiers. Appuyez sur le bouton d'importation, l'application se ferme et une fenêtre d'attente apparaît. Attendez que cette fenêtre se ferme. L'application redémarre et l'importation s'effectue. Si l'importation ne démarre pas automatiquement, ouvrez le contrôle et appuyez à nouveau sur "Importer". La valeur pour 200 fichiers est définie dans le fichier Ini (OCTET.INI/TakSwiss.ini) après la clé "LimitRestartImport". Une valeur fixée à 0 signifie "toujours redémarrer".

#### Affichage de la génération de tachygraphes

Côté véhicule, le numéro de châssis s'affiche désormais sur fond vert si le tachygraphe est de génération 2. À l'avenir, la génération 2-2 apparaîtra sur un fond bleu clair.

### Corrige

#### Liste des sources d'activité des véhicules

L'onglet Activité sur la page du véhicule affiche la liste des archives enregistrées. Celles sans activité (issues du téléchargement quotidien à distance) n'avaient pas de date de début et de fin (basée sur l'activité) et sont apparues en décembre 1899. Elles sont désormais affichées avec la date téléchargée et dans le bon ordre chronologique.



## **Version 1.40.16 (avril 2023)**

### **Corrige**

#### **Fichiers de véhicules avec un seul jour enregistré**

Certains tachygraphes n'enregistrent l'heure de début et de fin que sous forme de valeur journalière, de sorte que l'heure de début et l'heure de fin sont identiques lorsqu'un seul jour est enregistré. Comme cela n'était pas attendu, le fichier a été ignoré.

## **Version 1.40.15 (janvier 2022)**

### **1.40.15C (juillet 2022)**

### **Modifications**

#### **Sélection optimisée des archives de véhicules**

L'application sélectionne automatiquement les archives à importer afin d'économiser de l'espace et d'éviter les informations en double. Les fichiers de véhicules dans lesquels un seul jour est enregistré peuvent ne pas avoir été sélectionnés, ce qui signifie qu'il manque des activités si l'on ne fait pas attention. Il était toutefois possible de les ajouter manuellement.

#### **Rapport sur le kilométrage des véhicules**

Les tachygraphes enregistrent les kilométrages d'une manière qui n'est pas tout à fait cohérente. Si une carte reste insérée pendant plusieurs jours, le kilométrage enregistré "au moment de l'insertion" correspond toujours au kilométrage à 00h00, mais le kilométrage "au moment du retrait" peut se situer à une date ultérieure. Par conséquent, la différence entre le kilométrage au moment de l'insertion et le kilométrage au moment du dernier retrait peut être négative. Ceci est désormais filtré afin d'éviter toute confusion.

#### **Poste frontière**

À partir de février 2022, après avoir franchi une frontière, le conducteur devra s'arrêter au premier endroit disponible et saisir le symbole du nouveau pays. OCTET n'a aucun moyen de détecter le franchissement d'une frontière et l'absence d'une telle entrée. Une nouvelle infraction a été ajoutée et peut être ajoutée manuellement. L'agent peut utiliser la carte, si les données GNSS sont disponibles, pour afficher la route et détecter une éventuelle absence d'inscription.

#### **Fichiers .REF suisses**

Les références aux infractions dans les fichiers REF ont été adaptées aux nouvelles règles (2020/1054).

#### **Fichier .REF slovène (1.40.15C)**

Deux infractions ont été modifiées de manière à être associées à des avertissements d'activité. Il s'agit de "l'absence d'entrées manuelles après avoir retiré la carte moins de trois heures" et de "l'absence d'entrée du symbole du pays en début et en fin de journée". Les avertissements d'activité sont affichés dans la liste des erreurs/événements dans le détail de la carte de conducteur. Un double-clic sur un avertissement ouvre la fenêtre "Ajouter une infraction" et crée une nouvelle infraction avec des détails et une description.

## **Commentaires sur les changements d'activité** (activés pour la Slovénie 1.40.15C)

Il est possible de saisir un commentaire après la validation d'une modification des activités du conducteur. Ce commentaire est enregistré avec un horodatage et l'historique des modifications est affiché sur la page du conducteur. Il peut également être imprimé.

## Version 1.40.14 (mai 2021)

### Modifications

#### **Affichage des infractions supprimées par la dérogation 2020/1054**

Dans la version précédente, les infractions étaient masquées lorsqu'une dérogation était en vigueur. Désormais, les infractions sont affichées mais ne sont pas validées (la case à cocher dans la liste n'est pas activée). C'est plus pratique pour les utilisateurs, qui sont avertis et peuvent vérifier si toutes les conditions sont correctes. Le marqueur "[2020/1054]" a également été ajouté à la description.

#### **Dérogation pour les trajets hebdomadaires (règlement 2020/1054)**

OCTET applique désormais la dérogation aux trajets hebdomadaires. Veuillez noter que la dérogation est basée sur le temps de conduite depuis le début de la semaine jusqu'au prochain repos hebdomadaire. Il peut y avoir d'autres temps de conduite dans la même semaine après le repos hebdomadaire, qui ne sont pas calculés.

#### **Fenêtre de la session**

OCTET dispose de deux types de paramètres : Paramètres utilisateur et "Options nationales". Ces dernières sont verrouillées dans l'application afin de garantir que tous les utilisateurs d'un même pays utilisent les mêmes calculs et représentations. Il est toutefois possible de modifier temporairement les options nationales à l'aide d'un fichier de paramètres externe. Ce fichier contient certaines commandes et est protégé par une signature, de sorte qu'il ne peut pas être modifié.

Au démarrage d'OCTET, la fenêtre de session indique le pays ainsi que la signature du fichier de paramètres et le nombre de paramètres modifiés. Si le fichier existe

#### **TachoFileViwer**

Le setup contient la version 3.07. Installez-la si vous n'avez que le dongle USB spécial.

#### **Nouvel outil d'anonymisation**

Un nouvel outil a été ajouté afin de pouvoir extraire toutes les données personnelles d'une fichier d'archive (conducteur ou véhicule). Cet outil n'est pour l'instant compatible qu'avec les archives de génération 1. Un raccourci est fourni dans le groupe OCTET-EU (groupe TakSwiss) et s'appelle "Anonym1B" (le fichier d'application est A1B.exe). Ceci est utile lorsqu'une archive doit être envoyée ou montrée à une autre personne à des fins d'analyse, d'assistance ou de formation.

L'outil permet de charger jusqu'à trois fichiers (typiquement deux conducteurs et un véhicule). Appuyez sur le bouton d'analyse pour créer des listes de conducteurs, de véhicules, d'ateliers et d'entreprises présents dans les archives.

Un bouton permet de remplacer toute référence de conducteur, de véhicule, d'atelier ou d'entreprise par un nom générique (par exemple "Nom001"). Chaque valeur proposée peut également être remplacée par un nom plus approprié (ne pas oublier d'enregistrer la modification). Enfin, les archives modifiées doivent être enregistrées.

être modifiés. Veuillez noter que les fichiers conservent le même nom avec le mot "modifié" à la fin.

## **Version 1.40.13 (novembre 2020)**

### **Nouveau**

## **Règlement 2020/1054**

Ce nouveau règlement modifie le règlement 2006/561 en ajoutant des infractions et diverses autorisations. Les autorisations ne modifient pas la sortie OCTET, mais peuvent masquer des infractions connexes si les conditions sont remplies.

**Le conducteur peut prendre deux repos hebdomadaires réduits consécutifs dans un autre pays** OCTET continue de facturer les infractions liées à deux repos hebdomadaires réduits consécutifs, mais les annule si les conditions suivantes sont toutes remplies :

- Le conducteur doit prendre deux repos hebdomadaires réduits à l'étranger
- Le deuxième repos hebdomadaire réduit doit être suivi de deux repos hebdomadaires normaux.
- Le premier repos hebdomadaire normal doit être pris à la maison.
- Les temps de repos hebdomadaires réduits doivent être compensés immédiatement avant le premier temps de repos hebdomadaire normal. En d'autres termes, la compensation doit être achevée avant la fin de la période de 6 jours (144 heures) suivant la fin du dernier repos hebdomadaire réduit.

Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, il y a infraction.

### **Repos hebdomadaire normal dans le véhicule**

Un conducteur ne peut pas prendre un repos hebdomadaire normal dans son véhicule. Il doit avoir accès à un logement approprié. Le non-respect de ces règles entraîne une infraction (référence 2006/561-Art-8-8, code interne 49).

### **Repos hebdomadaire normal à la maison toutes les quatre semaines**

Au cours d'une période de quatre semaines, un conducteur doit effectuer au moins un trajet hebdomadaire normal à domicile. Dans le cas contraire, il y a infraction (référence 2006/561-Art-8-8a, code interne 48).

### **Prolongation du trajet quotidien**

Sous certaines conditions, un conducteur peut prolonger son temps de conduite quotidien pour terminer un trajet. Le temps de conduite peut être prolongé d'une heure si le conducteur prend un repos hebdomadaire.

Le temps de conduite peut être prolongé de deux heures si le conducteur commence un repos hebdomadaire normal et s'il a pris une pause de 30 minutes avant de prolonger son temps de conduite quotidien. Cela signifie que le conducteur doit prendre une pause de 30 minutes pour 9 ou 10 heures de conduite.

Cette disposition ne crée pas une nouvelle infraction, mais dissimule une infraction potentielle.

## **Modifications**

### **Lieux du repos hebdomadaire**

Depuis le début, OCTET offre la possibilité de choisir le lieu du repos hebdomadaire entre "à domicile" et "à l'extérieur". Ce choix a été modifié et élargi. On peut désormais choisir

- domicile : le lieu où le conducteur habite ou le lieu où il gare son véhicule lorsqu'il rentre chez lui
- Hôtel : le conducteur a accès à un logement approprié
- véhicule (cabine) : Le conducteur dort dans son véhicule

- Hôtel à l'étranger : le conducteur se trouve dans un logement approprié dans un pays autre que son pays d'origine.
- Véhicule (cabine) à l'étranger : le conducteur dort dans son véhicule dans un autre pays.

Les cas peuvent être sélectionnés en mode modification via le groupe de boutons d'option ou via le menu contextuel (clic droit).

Les cas doivent être sélectionnés par l'utilisateur, car les coordonnées fournies par le tachygraphe ne suffisent pas à fournir des données précises et complètes. Chaque type de lieu a son propre symbole sur le graphique.



## Écran de la session

Au démarrage d'OCTET, deux nouvelles informations utiles s'affichent dans la fenêtre de session :

- Durée de validité en cas d'autorisation temporaire (en haut à gauche)
- Le pays est défini dans les paramètres (le comportement d'OCTET peut varier selon le pays).

## Format de date Windows

Avec les dernières mises à jour de Windows 10, un nouveau format de date a été introduit, dans lequel un espace est inséré entre les chiffres. Cela entraîne quelques erreurs dans les masques lors de la saisie des dates et donc quelques messages d'erreur. Si cela se produit et qu'il n'est pas possible de modifier les paramètres de date de Windows, OCTET peut utiliser un autre composant pour afficher et saisir les données de date. Ceci est optionnel et peut être activé dans OCTET-EU.INI en supprimant le ";" au début de la ligne ";XDateFormat=1".

## Version 1.40.10 (mars 2020)

### Modifications

#### **Positions géographiques sur les graphiques après 3 heures de trajet cumulé**

L'interruption des segments de trajet au moment de l'enregistrement d'une position géographique a été réactivée. Il est ainsi plus facile de calculer le temps de trajet entre deux positions.

Correction d'une erreur d'affichage des numéros de carte associés à des positions géographiques.

## Version 1.40.9 (mars 2020)


### Nouveau

#### **Positions géographiques sur les graphiques**

OCTET affiche les erreurs et les événements sur les graphiques sous forme d'icônes sur un carré blanc, tandis que les détails sont indiqués par une note jaune lorsque la souris passe dessus.

Les enregistrements après 3 heures de trajet cumulé sont affichés de la même manière. L'indication contient également la position géographique.



La position géographique est également incluse dans la référence au début et à la fin de la journée de travail  .

Lorsque la souris passe sur l'une des icônes "3 heures de trajet total" ou "Début ou fin de la journée de travail", la position géographique est copiée dans une liste et OCTET crée une URL "Maps" qui peut être utilisée dans un navigateur web.

La liste des lieux peut être effacée en déplaçant la souris sur la partie gauche du graphique où les données sont affichées.

Pour afficher l'itinéraire du véhicule/conducteur, faites glisser la souris sur quelques symboles de lieu (trajet de 3 heures ou début/fin de journée). Commencez par le lieu le plus ancien jusqu'au lieu le plus récent. Il n'est pas nécessaire de cliquer sur les icônes pour sélectionner des lieux.

Si le contrôle a été effectué sur la route à un endroit identifié, OCTET ajoute sa position à la fin de la liste. Lorsque tous les points sont ajoutés, passez au navigateur, cliquez avec le bouton droit de la souris sur le champ d'adresse et sélectionnez "Insérer et c'est parti". L'itinéraire s'affiche sur Google.

Cartes.

Videz la liste des lieux en passant la souris sur la colonne des dates avant d'analyser un nouveau trajet.

Si le trajet ne s'arrête pas au lieu de contrôle, il suffit de le masquer de la liste sur Maps.

## **Corrige**

### **Ligne vide dans les supports de données lus avec Scan4**

Lors de la lecture d'un disque sur deux jours avec Scan4, une ligne vide apparaissait au-dessus de l'analyse. Ceci a été corrigé.

### **Réduction de la section de conduite de 3 heures de conduite cumulée**

Lorsqu'une position s'affichait après trois heures de conduite cumulée, le segment de conduite était divisé en deux segments distincts. Si un certain état ou un certain équipement était allumé au même moment, cet état n'était pas affiché dans le premier segment.

Le segment n'est plus coupé, il ne manque donc plus de données.

Cependant, il a été constaté que le fait de couper le segment de conduite au moment de l'enregistrement de la position pourrait être utile pour comparer l'enregistrement du temps de conduite et du trajet sur la carte. Cette possibilité pourrait être rétablie à l'avenir.

### **Événements sans date**

Certaines informations, comme les cartes utilisées dans un tachygraphe ou les consentements des conducteurs, sont enregistrées comme des événements, mais sans date. Comme elles sont affichées dans une liste avec d'autres événements, les colonnes Début et Fin étaient remplies avec une date en 1899. Ces cellules sont désormais vides.

## **Version 1.40.8 (février 2020)**

## **Corrige**

### **Enregistrement du numéro de la carte de conducteur**

Le numéro de la carte de conducteur a été enregistré dans le fichier de contrôle XML avec un marqueur de génération "/2" afin de faciliter l'identification des nouveaux types de cartes. Malheureusement, cela a entraîné quelques problèmes de compatibilité avec d'autres applications utilisant des fichiers de contrôle.

La génération des cartes n'est plus enregistrée dans les fichiers de contrôle et le marqueur de génération n'est ajouté que lorsque le numéro de carte est affiché. La structure des fichiers n'a pas été modifiée, il ne devrait donc pas y avoir de problèmes de compatibilité pour les contrôles effectués avec les versions précédentes.

### **Cartes de génération 2 sans données**

Les cartes de la génération 2 peuvent être lues avec les deux protocoles (G1 et G2).

Normalement, les deux protocoles fournissent les mêmes données lorsqu'une carte est utilisée dans un ancien tachygraphe. La seule différence est que le protocole G2 fournit plus d'informations lorsque la carte est utilisée dans un nouveau tachygraphe.

Il a été constaté que certaines cartes ne reflètent pas les activités et les informations enregistrées par un tachygraphe G1 lorsqu'elles sont lues à l'aide du protocole G2.

Les applications lisent les nouvelles cartes avec les deux protocoles et les enregistrent deux fois dans le fichier d'archive. Par conséquent, certaines informations apparaissent deux fois dans le fichier, mais le deuxième fichier peut être vide, ce qui peut entraîner la perte de certaines données.

OCTET a été modifié pour tenir compte de cette différence. Nous ne savons pas encore si cela vient du tachygraphe, de la carte ou du logiciel qui lit la carte.

## **Nouveau**

### **Installation**

OCTET fait appel à TachoFileViewer 2.x (une application de la société Tachosys) pour afficher le contenu brut d'un fichier d'archive. Tachosys a publié la version 3.x, qui contient des données G2 et un affichage plus moderne. Cette nouvelle version n'est toutefois plus gratuite et nécessite un dongle séparé. Le setup d'OCTET contient les deux versions (2.6 et 3.0.5) et une case à cocher sur les premières pages pour choisir la version à installer.

**ATTENTION : Ne** cochez cette case que si vous avez déjà acheté la version 3 ou si vous souhaitez l'acheter. Toutefois, si la version 3 a été installée par erreur, il suffit d'exécuter à nouveau le setup OCTET et de décocher la case pour réinstaller la version 2.

## **Version 1.40.7 (décembre 2019)**

### **Corrige**

#### **Vue détaillée d'une archive**

Meilleur alignement de certains champs et meilleures traductions pour certaines langues.

#### **Étoile rouge obligatoire pour le numéro de contrôle**

L'étoile rouge indiquant que le numéro de contrôle est obligatoire (certains pays) se déplaçait lorsque la taille de la fenêtre principale était modifiée.

#### **Rapport de synthèse avec tous les codes d'infraction (Suède)**

Certains titres étaient vides et certaines valeurs n'étaient pas affichées.

#### **Calcul des temps de repos hebdomadaires**

Une option permet de marquer les périodes de repos hebdomadaires sur la période de repos la plus longue au sein de la période de 144 heures, au lieu de la dernière période de repos par défaut. Dans la version précédente, OCTET pouvait également marquer le repos le plus long au sein de la période étendue. La période étendue est de 144 heures plus la tolérance. Cela a maintenant été corrigé, de sorte que la tolérance ne s'applique que si une période de repos d'au moins 24 heures commence avant la fin de la tolérance. Si ce n'est pas le cas, la période est limitée à 144 heures.

L'option permettant de marquer la pause la plus longue comme une pause hebdomadaire n'est activée qu'en Suède.

## **Version 1.40.6 (novembre 2019) Version de production**

### **Corrige**

#### **Filtres d'événements et de perturbations**

Dans l'assistant de contrôle d'entreprise, un double clic sur le nom de fichier d'un conducteur ou d'un véhicule ouvre un aperçu. Le fait de cocher les cases pour filtrer les événements et les erreurs en fonction de la période de contrôle n'a eu aucun effet.

effets, car l'aperçu est une fenêtre séparée sans lien avec les données de contrôle telles que la période.

## **Installation**

Cette version peut être utilisée avec des dongles de la génération 1 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020. L'installation des données et des paramètres dans un dossier privé n'est plus recommandée pour les versions suédoises pour des raisons de compatibilité.

## **Version 1.40.5 (octobre 2019) Version de production**

### **Nouveau**

#### **Protection**

Cette version nécessite un dongle USB mis à jour. Les dongles existants seront remplacés gratuitement pour tout client qui utilise un programme pendant la période de garantie ou une licence avec un contrat de maintenance valide. Une période de transition permet d'utiliser cette version avec un ancien dongle jusqu'au 29 février 2020. Certains messages seront affichés en conséquence au démarrage de l'application.

#### **Le Suisse met en pause les infractions**

Les infractions pour pauses insuffisantes (30 ou 45 minutes) après 6 ou 9 heures d'activité étaient affichées avec l'activité totale. Cela a été modifié afin d'afficher la durée des pauses. La description est désormais différente pour chaque infraction en fonction de la durée de l'activité.

#### **Message de mise à niveau de Tak-Flash**

Une clé dans le fichier .ini permet de modifier l'état d'une case à cocher dans la fenêtre de paramétrage de Tak-Flash. Lorsque cette case est cochée, l'application demande à l'utilisateur de mettre à jour la clé de téléchargement si le firmware n'est pas à jour. Cette clé est à usage unique. Elle est supprimée après la première utilisation, de sorte que la case à cocher n'est activée qu'une seule fois et que l'utilisateur peut modifier son statut.

### **Corrige**

#### **Erreurs corrigées**

- Lors du filtrage des événements et des pannes par période de contrôle, le dernier jour n'était pas pris en compte. Le filtre est également actif dans l'aperçu des archives de l'assistant d'entreprise
- Les codes et les noms des fabricants de capteurs de mouvement peuvent être erronés. La liste des fabricants est maintenant complète
- Traductions manquantes

## **Version 1.40.4 (octobre 2019) Version bêta 4**

### **AVERTISSEMENT**

Cette quatrième version bêta devrait être la dernière version d'essai. Elle inclut une compatibilité totale avec les tachygraphes intelligents de génération 2.

- quelques erreurs peuvent encore survenir, car les tests avec des données réelles sont limités



- il devrait être utilisé pour des contrôles réels, mais une version officielle doit être disponible
- cette version ne nécessite pas de fichier de licence ni de clé USB, mais est limitée au 31.12.2019

## **Nouveau**

### **Prise en charge limitée d'autres jeux de caractères**

OCTET/Tak-Swiss supporte désormais partiellement les jeux de caractères cyrilliques-grecs, ce qui permet de comparer les noms lus par OCTET/Tak-Swiss avec ceux figurant sur les cartes et les tickets. Les noms s'affichent correctement lors de la lecture des cartes, des fichiers Tak-Flash et des fichiers d'archives, ainsi que des pages conducteur et véhicule. Dans les listes et certains autres endroits de moindre importance, ils sont toujours affichés de manière incorrecte.

Certains fichiers de pilote peuvent être rejetés par OCTET/Tak-Swiss parce que le nom du fichier contient le nom du pilote en cyrillique ou en grec, qui utilise des caractères Unicode. Pour les lire, modifiez le nom du fichier de manière à ce qu'il ne contienne que des caractères latins. Comme le logiciel n'utilise pas le nom de fichier, cela n'a pas d'incidence sur l'analyse.

## **Améliorations**

### **Calcul des pénalités d'infraction (Belgique)**

Le calcul tient compte des nouvelles règles et valeurs de juillet 2019.

## **Corrige**

### **Erreurs corrigées**

- Lecture de fichiers d'archive à partir de lecteurs USB
- Lecture de cartes d'entreprise (certains pays)
- Affichage des listes de dossiers élémentaires et des signatures (nom complet)
- 1009 Micrologiciel TakFlash inclus dans le setup
- Le setup améliore l'installation avec le dossier de travail privé
- Liste complète des fabricants
- Traductions de meilleure qualité ou achevées
- Dossier prédéfini pour les touches TachDrive5

## **Version 1.40.2 (août 2019) Version bêta 2**

## **AVERTISSEMENT**

Cette deuxième version bêta est maintenant complète, mais uniquement à des fins de test. Elle comprend une compatibilité totale avec les tachygraphes intelligents de génération 2, mais :

- quelques petits bugs sont encore présents
- quelques autres bugs peuvent survenir : il est toujours difficile de faire des tests avec

des

données réelles et de lire de vraies cartes gen2.

- Il peut être utilisé pour des contrôles réels, mais une version officielle doit être disponible.

## **Nouveau**

### **Positions dans les contrôles et les domaines**

OCTET/Tak-Swiss peut enregistrer les coordonnées géographiques du lieu de contrôle. Les coordonnées sont enregistrées dans la "zone". Il est donc préférable de définir des zones afin que la description et les coordonnées puissent être utilisées pour le prochain contrôle. Les coordonnées doivent être saisies au format "+/-dd.xxxxxxx".

### **Utiliser Google Maps**

OCTET/Tak-Swiss peut désormais afficher un lieu ou un itinéraire sur Google Maps si une position géographique est disponible. Les positions sont enregistrées et visibles dans les grilles de "listes" de véhicules et de conducteurs (onglets d'activités). Elles sont affichées selon un @ et selon la précision. Le type "Lieux" est utilisé pour les lieux qui sont enregistrés lorsque le conducteur insère ou retire sa carte ou après 3 heures de conduite.

Double-cliquez sur une ligne de lieu (où un @ est visible). Les coordonnées sont ainsi ajoutées à une liste. L'étiquette de la case à cocher "Lieux" est maintenant violette, ce qui signifie qu'il y a au moins un lieu dans la liste.

Double-cliquez sur n'importe quelle autre ligne (avec sans @) pour supprimer la liste. La couleur normale de la police du libellé "Lieux" est rétablie.

Ouvrez le navigateur, cliquez avec le bouton droit de la souris sur la barre d'adresse et sélectionnez "Coller et partir". Cela ouvre Google Maps et affiche la liste des coordonnées (cercles) qui se terminent sur la zone de contrôle (drapeau rouge).

Notes :

- Pour afficher un itinéraire, commencez par double-cliquer sur l'endroit le plus ancien que vous souhaitez tracer
- Pour afficher un itinéraire, vous devez sélectionner au moins deux lieux. OCTET/Tak-Swiss ajoute la position de la zone si elle est disponible et si la commande est de type route
- Si vous ne sélectionnez qu'un seul lieu, la carte ne s'affichera qu'avec ce lieu.
- En cas de contrôle d'entreprise, le lieu de la zone n'est pas ajouté à l'itinéraire

### **Installation**

Depuis W7, Microsoft a commencé à interdire l'écriture dans les sous-dossiers des "fichiers de programme". Chaque fois que l'on essayait de le faire, les fichiers étaient déplacés dans un dossier virtuel, souvent difficile à trouver. Cela a entraîné beaucoup de confusion. À partir de W10, les fichiers écrits par les applications sont déplacés vers "c:\programdata".

Le nouveau setup OCTET/Tak-Swiss permet de définir un "répertoire de travail" dans lequel toutes les données, contrôles et réglages sont enregistrés.

Il est recommandé d'utiliser cette option (vous pouvez toujours entrer le même chemin pour le dossier de travail que pour l'application, mais certains seront dupliqués dans programdata).

## **Corrige**

### **Mise à niveau de Tak-Flash**

La mise à jour du firmware vers 1009 est maintenant correcte. Le fichier 1009.hez doit se trouver dans le répertoire de travail ou dans le répertoire de l'application. Chaque fichier 1009.hex DOIT

être DÉLIVRÉS.

La fenêtre "Paramètres Tak-Flash" affiche maintenant en haut la version matérielle de la clé, le numéro de série et le format : hh\_nnnnn - version logicielle V.vvvv, où

- hh est la version du matériel : 16=première génération, 32=deuxième génération
- nnnnn est le numéro de série
- vvvv est la version du logiciel. 1009 est la version compatible avec les tachygraphes de la génération 2.

## **Erreurs connues**

Certaines erreurs mineures n'ont pas encore été corrigées. Il n'est pas nécessaire de les signaler :

- les coordonnées de la zone ne sont pas supprimées lorsqu'un contrôle d'entreprise est ouvert après une route contrôlée
- les consentements et les cartes ou UF utilisés n'ont pas de date, de sorte que, lors de l'affichage dans les listes, le champ de date indique 1899
- pendant la lecture de la carte, la barre de progression n'est pas précise
- Assistant de contrôle d'exploitation : le pays d'immatriculation ayant été supprimé dans le code d'immatriculation des tachygraphes de génération 2, cette information n'apparaît pas dans la liste. En conséquence, l'application ne reconnaît pas le véhicule et affiche une "archive manquante" du côté du conducteur.
- après avoir téléchargé une archive FE à partir d'une flash Tak, la case située devant l'archive n'est pas mise à jour. La prochaine fois que la clé sera insérée, la case sera toujours cochée, comme si elle n'avait pas été lue.

## **Version 1.40.0 (juillet 2019) Version bêta**

### **AVERTISSEMENT**

Cette version bêta n'est pas complète et ne sert qu'aux premiers tests. Elle comprend une compatibilité limitée avec les tachygraphes intelligents de la génération 2 :

- peut lire les cartes Gen2
- Tak-Flash peut télécharger les données des tachygraphes Gen2
- peut récupérer les données de Tak-Flash mis à jour
- ne vérifie pas les signatures Gen2 (cartes et FE)
- n'affiche pas les lieux sur une carte

Les signatures et les cartes sont encore en cours de développement.

En raison du lac de données réelles provenant de cartes et d'UEV dans la vie réelle, des problèmes de compatibilité peuvent survenir.

### **Nouveau**

#### **Fenêtre principale**

Pour identifier clairement une application compatible Gen2, la partie supérieure avec les onglets est désormais vert clair. Cette couleur est également utilisée pour mettre en évidence les numéros de carte Gen2.

#### **Lire et afficher la carte**

Comme les cartes Gen2 peuvent être lues à la fois de l'ancienne et de la nouvelle manière, elles sont compatibles avec n'importe quel système. Toutefois, les nouvelles données ne sont pas récupérées (génération de carte, lieu avec position géographique,

lieux après 3 heures de trajet cumulé.

Les archives résultant de la lecture d'une carte contiennent des données dans l'ancien et le nouveau format, de sorte qu'elles peuvent être traitées par n'importe quel système. Dans certains cas, des erreurs de validation peuvent se produire.



La lecture d'une carte Gen2 avec OCTET / Tak-Swiss est similaire à la lecture de la génération précédente. Comme il y a deux jeux de données, la barre de progression s'affiche deux fois dans la fenêtre d'état.

La fenêtre dans laquelle les données sont affichées après la lecture a été modifiée ou finalisée sur certains points :

- il est agrandi horizontalement à 90% de la fenêtre principale pour afficher plus de détails dans les listes
- le numéro de carte est suivi d'un "/" et du numéro de génération
- le champ du numéro de carte a un fond vert clair pour mettre en évidence les cartes Gen2
- le champ du fabricant de la carte est formaté de manière à ce que le pays, le numéro et le code soient séparés
- la version de structure est formatée de manière à ce que la génération et la version soient séparées ("1- 0" pour Gen2)
- Dans la liste des événements, il y a maintenant une nouvelle case à cocher pour l'affichage de "VU utilisé" (tachygraphe dans lequel la carte a été insérée pour la première fois). Il s'agit d'un nouveau "type
- si le rapport d'erreur de fichier est activé, le résultat est affiché sur deux lignes, une pour chaque mode de génération.

Le résultat est le même pour la lecture d'une archive.

## **Téléchargement VU et Tak-Flash**

Il n'y a pas de nouveaux paramètres pour la flash tak, qui peut être utilisée comme auparavant. Cependant, la version du firmware doit être au moins 1009. La version du firmware est affichée en haut de la fenêtre lorsque l'on insère la flash Tak.

La fenêtre dans laquelle les données sont affichées après la lecture a été modifiée ou finalisée sur certains points :

- les dernières données téléchargées apparaissent sur le premier onglet et indiquent le nom et le numéro de l'entreprise, le type de carte et la date
- le dernier étalonnage a une nouvelle organisation : nouveau titre, numéro et type de carte, date du dernier étalonnage et du suivant
- dans la liste des signatures, "G2" s'affiche, le cas échéant
- L'onglet "Détails" indique désormais l'adresse du fabricant de l'UEV, le type et la date associés au numéro de série, la génération et la possibilité d'utiliser des cartes de génération 1.
- L'onglet "Détails" affiche également de nouvelles données sur le numéro de série du capteur ainsi que des données GNSS externes.
- La liste des événements a un nouveau type "capteurs couplés" et la case correspondante à cocher
- Les lieux indiquent la position géographique, si elle est disponible
- Les cartes utilisées (insérées pour la première fois) et les consentements sont de type "cartes utilisées" et apparaissent à la fin de la liste. Comme elles ne sont pas horodatées, la date figurant dans la liste est 1899.

## **Assistante de contrôle d'entreprise**

Pour chaque conducteur, une liste des périodes pendant lesquelles il n'a pas été actif est affichée. Cela pourrait prendre beaucoup de place à l'écran et pourrait ne pas être utile.

Une case à cocher dans les paramètres généraux permet d'indiquer si cette liste doit être affichée ou non.

## Version 1.38.24 (avril 2019)

### Améliorations

#### **Description du lieu de contrôle**

Dans le formulaire de contrôle routier, le nom de la zone de contrôle peut être remplacé par sa description. Et cette description peut être importée depuis un fichier de liste de zones. Cette option n'est activée que pour la France.

## Gestion des activités "hors champ" (nouveau)

Dans la dernière version, la manière dont les activités "out" peuvent être gérées manuellement a été améliorée. Une nouvelle option permet de les gérer en mode "silencieux". Une option permet de définir comment chaque activité marquée comme "out" doit être traitée. La vue n'est pas modifiée et aucune opération n'est nécessaire.

OCTET convertit les activités pendant les calculs si nécessaire. Cette option n'est activée qu'en Finlande, mais peut être activée sur demande pour d'autres pays.

Cas 1 : configuration standard (comme précédemment, à l'exception de quelques pays), les activités "Out" sont ignorées car elles sont laissées en paix ;

Cas 2 : un ou deux points sont ajoutés au menu du clic droit pour transformer les activités "out" de la période sélectionnée en travail ou en disponibilité ; Cas 3 : selon le réglage de l'option, les activités "out" sont traitées comme des activités d'un autre type. En principe, la conduite est considérée comme un autre travail et les autres activités comme inchangées ou comme du temps de repos.

## Corrige

### Gravité des infractions supplémentaires

Lors de l'ajout manuel d'une infraction, la gravité n'était pas enregistrée.

### Symbole de l'endroit où l'on se repose chaque semaine

Deux symboles sont utilisés pour indiquer sur les graphiques le type de repos hebdomadaire : à domicile ou à l'extérieur. L'un des symboles ne s'est pas affiché correctement.

## Version 1.38.21 (février 2019)

## Nouveau

### Sauvegarde XML

Au démarrage et à la fermeture de l'application, le fichier OCTET-EU.XML est sauvegardé sous les noms "OCTET-EU-BackupStart.XML" et "OCTET-EU-BackupEnd.XML". Cela peut aider à restaurer le fichier d'origine s'il est endommagé.

### Tolérance pour les temps de repos hebdomadaires Limite de 144 heures

Les codes de gravité définissent les infractions lorsqu'une période de repos hebdomadaire commence plus de 144 heures après la fin de la période de repos précédente, mais il n'y a pas de définition de l'heure à laquelle elle peut commencer. En d'autres termes, quand peut-on dire que le repos commence trop tard ou qu'il n'y a pas de repos hebdomadaire pour cette semaine ?

Jusqu'à présent, OCTET a toujours fixé un temps de repos hebdomadaire pour chaque semaine. Il pouvait s'agir (dans l'ordre) du dernier temps de repos pris au cours de la période de 144 heures.

ou la plus longue période de repos de plus de 24 heures, ou

la dernière, quelle que soit sa durée. Il est toujours possible de changer l'emplacement du marqueur et de choisir une autre pause, même après la fin de la période. Dans ce cas, une infraction D19 à D21 est placée.

Regulation settings

European Social Rules	
Daily rest on every rest of	<input checked="" type="checkbox"/> 9h
Daily rest must not be less than:	<input type="checkbox"/> 9h
Force weekly rest on:	<input type="checkbox"/> 24:00
Continuous driving	<input type="checkbox"/> Availability=Break
Tolerance on 144h between 2 WR	<input type="text" value="0"/> : <input type="text" value="00"/>

Display and validation of infringements partially out of the period

À partir de la version  
1.38.21, il est possible de  
définir une tolérance

peut être ajouté à la limite des 144 heures. Cela permet à OCTET de sélectionner une période de repos qui commence pendant la période prolongée et de placer un marqueur de repos hebdomadaire correspondant.

Remarque : chaque période de repos de 45 heures ou plus est marquée comme un repos hebdomadaire et redémarre une période de 144 heures. Il est possible de régler un paramètre de manière à ce que chaque période de repos de 24 heures ou plus soit également marquée comme une période de repos hebdomadaire.

## **Améliorations**

### **Sélection de l'archive du pilote**

L'assistant de contrôle des opérations analyse chaque archive et sélectionne les meilleurs fichiers afin de pouvoir afficher toutes les activités de la période contrôlée pour chaque conducteur, en limitant les fichiers pour économiser de l'espace et du temps.

OCTET sélectionne d'abord l'archive qui a été téléchargée peu après la fin de la période contrôlée. Si les activités ne couvrent pas toute la période, il essaie ensuite de trouver une archive plus ancienne qui commence immédiatement après le début de la première archive sélectionnée. De cette manière, on s'assure que toutes les activités sont visibles pendant la période. Toutefois, certaines données, comme le nombre de véhicules utilisés, sont souvent limitées. Les cartes de conducteur peuvent stocker un nombre illimité de jours (limité uniquement par le nombre d'événements et la taille de la carte). Le tableau des véhicules utilisés ne comporte que 200 entrées, de sorte que les véhicules plus anciens ne sont pas affichés dans les cartes et les listes.



Il existe désormais un paramètre qui permet à OCTET de sélectionner les archives en fonction des activités ET du véhicule utilisé, de sorte que toutes les données sont conservées et visibles. Cependant, cela génère

des commandes plus grandes et un affichage plus lent.

Remarque : ce paramètre n'a d'effet que sur les longues périodes (plus de 2 ou 3 mois), car le tableau des véhicules utilisés contient généralement les 100 derniers jours d'activité (sur la base de deux véhicules par jour).

Remarque : les places sont également limitées (112 entrées) et n'apparaissent pas dans les activités les plus anciennes d'une archive. L'optimisation peut prendre en compte ce tableau dans une version future.

### **UTF8 dans la liste des territoires importés et des infractions**

L'importation d'une liste de zones de contrôle peut maintenant se faire à partir d'un fichier texte codé en ANSI ou en UTF8. Ces deux codes sont également acceptés par l'application "GeneRef", qui permet de créer le fichier "INFRACTION.xxx.REF" ou un fichier complémentaire "INFRACTION-C.xxx.REF".

Pour rappel, le fichier "INFRACTION.xxx.REF" contient tous les textes relatifs aux infractions afin de pouvoir les adapter aux règles locales. Le fichier "INFRACTION-C.xxx.REF" permet d'inclure les infractions locales qui doivent être disponibles lorsqu'une infraction est ajoutée manuellement.

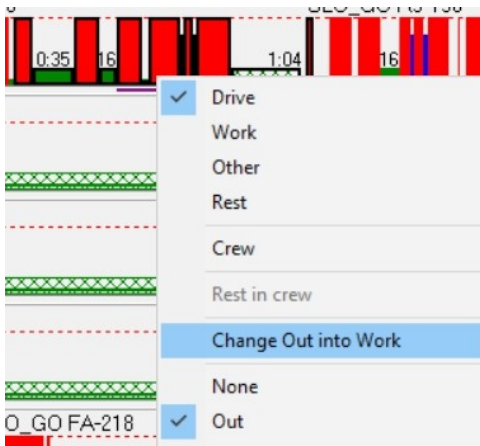
### **Gérer les activités "hors champ".**

Selon les pays, les activités "hors champ" sont traitées différemment. La méthode standard consiste à les ignorer tout simplement. Une option consiste à ignorer l'information "out" (à la OCTET / CTA-Suisse

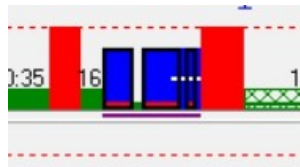
traiter comme des activités normales, car il s'agit souvent d'une erreur du

conducteur). Une autre option consiste à ajouter une commande dans le menu contextuel qui permet de convertir en travail ou en disponibilité toutes les activités "out" de la période sélectionnée. Cette dernière option a été légèrement modifiée, car dans les versions précédentes, toute période marquée comme "out", y compris le temps de repos, était transformée en travail ou en disponibilité.

Pour utiliser cette option :



- Activez le mode de modification, sélectionnez une période qui contient des activités "Out" (la sélection ne doit pas être limitée aux activités "Out". Vous pouvez sélectionner un jour, une semaine ou plus)
- Clic droit pour ouvrir le menu contextuel
- Sélectionnez "convertir en travail" pour que chaque segment de disque marqué comme "out" soit converti en travail (le reste et la disponibilité restent inchangés).
- ou choisir "convertir en disponibilité", de sorte que chaque disque et segment de travail marqué "out" soit converti en travail (le reste reste inchangé).



### Appliquer une infraction à toute la journée (option)

Si une infraction avec le code H12 (conduite sans carte insérée) est ajoutée à la liste des erreurs, la période est modifiée pour couvrir toute la journée (00:00 à 23:59). Cette option n'est activée qu'en Suède.

## Version 1.38.15 (octobre 2018)

### Nouveau

#### Durée de la pause quotidienne dans les graphiques mensuels

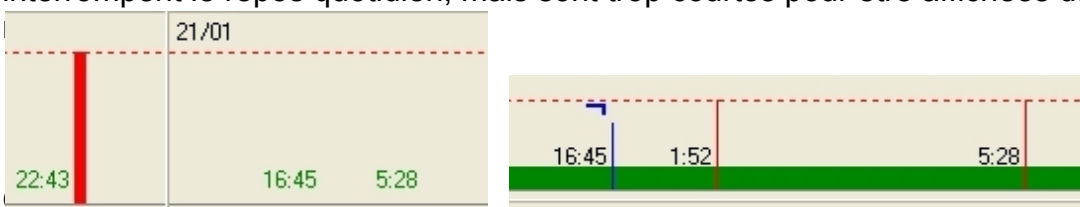
Les temps de repos quotidiens sont désormais également affichés dans la vue mensuelle. La durée totale du repos entre deux jours de travail est affichée en vert. La durée des temps de repos d'au moins trois heures est également affichée, car elle peut faire partie du temps de repos quotidien. La taille et la position de la durée ont été optimisées afin de pouvoir



aussi

de pouvoir afficher des périodes courtes lorsque la fenêtre est réduite.

Remarque : cette amélioration est également utile pour montrer que certaines activités interrompent le repos quotidien, mais sont trop courtes pour être affichées dans la vue





apparaissent.

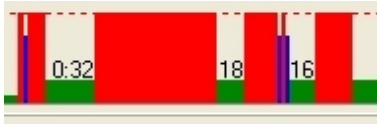
Attention : le temps de repos affiché est le temps de repos total, pas le temps de repos inclus dans les 24/30 heures.

période.

### Affichage du temps de repos court dans les vues hebdomadaire et quotidienne

La durée des pauses courtes n'était affichée que si elle était d'au moins 45 minutes. L'affichage a été optimisé afin de pouvoir indiquer la durée des pauses plus courtes. Si nécessaire, la taille de la police a été réduite, la position a été rapprochée de l'activité et la partie "heures" a été supprimée ("0 :"). L'affichage continue cependant de dépendre de la taille et du nombre de pixels de la fenêtre.

Le symbole "h", souvent utilisé comme séparateur entre les heures et les minutes dans les graphiques, a été remplacé par un ":" plus universel.

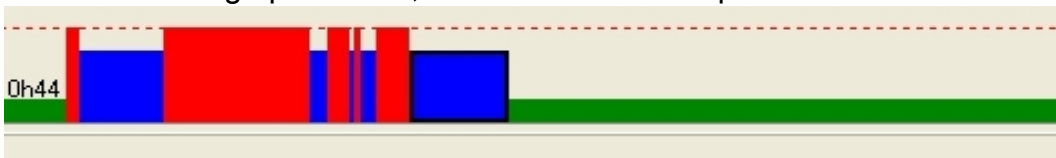


### Affichage des changements d'activité

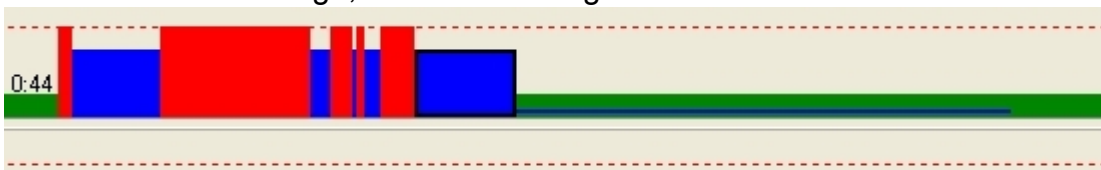
Lorsque le type d'activité d'un segment était modifié, l'activité d'origine était affichée sous la forme d'une fine ligne de la couleur d'origine au-dessus du segment. Cela était parfait lorsque la modification était effectuée pour l'ensemble du segment, mais dans certains cas, la durée du segment était également modifiée. Par exemple, si le conducteur termine son travail mais laisse le tachygraphe en mode travail pendant plusieurs heures, le temps de repos quotidien est raccourci. Pour que le temps de repos soit correct, la durée de la période de travail doit être raccourcie. Comme l'activité ne change pas dans les deux segments, la modification était visible. Maintenant, la ligne fine est affichée dans la couleur initiale pour toute la durée de la période initiale. Activité initiale



Lors de l'affichage précédent, la modification n'est pas visible.



Avec le nouvel affichage, les données originales sont visibles.



## Améliorations

### Liste des infractions côté conducteur

La définition de chaque infraction dans la liste est désormais divisée en trois colonnes : Date et heure de début, Date et heure de fin, Description. Les infractions peuvent être triées en fonction de chaque colonne en cliquant sur le titre. Le bouton "Trier" (flèche rouge a été supprimé).

### Violations Définition Version

La définition des infractions (codes et textes qui apparaissent sur les écrans et dans les rapports) est enregistrée dans un fichier externe appelé

OCTET / CTA-Suisse

1.41.1

"INFRACTION.LLL.REF", où "LLL" est le code de la langue.

Ce fichier peut être modifié si de nouvelles règles ou de nouveaux codes sont applicables ou si une description doit être modifiée.

a été améliorée. Une référence de version peut désormais être incluse dans le fichier et s'affiche en haut à gauche de l'onglet "Utilitaires".

Si une ligne utilise un code de définition inconnu (ou est une erreur), c'est la ligne entière en erreur qui est affichée dans le message d'erreur, et pas seulement la première lettre.

### **Micrologiciel Tak-Flash**

Une nouvelle version du firmware de la flash Tak est disponible et sera installée par le setup. Elle est copiée dans le répertoire de travail (si défini par le setup). Si une nouvelle version est disponible avant qu'une nouvelle version ne soit émise, le fichier (10xx.HEX) doit être copié dans le répertoire de l'application ou dans le répertoire de travail (tel que défini par le raccourci). Les droits d'administrateur ne sont pas nécessaires pour le répertoire de travail, de sorte qu'un utilisateur peut effectuer la copie. Pour mettre à jour le micrologiciel d'un flash tak, insérez-le dans le lecteur tak. Dans la nouvelle fenêtre, vous voyez en haut à gauche la version actuelle du firmware. Cliquez sur "Paramètres", puis sur "Détails". Les firmwares disponibles sont listés.

Sélectionnez le plus récent et appuyez sur "Mettre à jour". Vous pouvez également cocher la case "Avertissement de nouvelle version" pour qu'un avertissement soit émis à chaque fois que vous insérez une clé, si un firmware plus récent se trouve sur le PC.

### **Lieux de contrôle Importation**

La liste des points de contrôle peut être importée à partir d'un fichier texte. Pour des raisons de compatibilité, le fichier texte devait être codé uniquement en ANSI.

Maintenant, OCTET accepte l'encodage ANSI ou UTF8 et convertit si nécessaire.

La longueur du code pour le lieu du contrôle est passée de 7 à 15 caractères.

### **Paramètres pour les clés USB de téléchargement**

Lors de l'utilisation de clés de téléchargement USB (non DIS), OCTET doit savoir où se trouvent les fichiers téléchargés. Auparavant, on cherchait un dossier "Download", mais le nom du dossier peut varier selon le fabricant ou le type d'appareil. Une nouvelle section et de nouvelles clés dans OCTET-EU.INI permettent de définir une liste de dossiers utilisables et une liste d'extensions possibles.

La section s'appelle [DOWNLOADKEY]. Les touches sont

"Répertoire" : il est possible de définir une liste de noms de dossiers utilisables, séparés par " ;". OCTET cherchera des fichiers d'archive dans chacun de ces dossiers. La valeur par défaut est "Téléchargement".

"Ext" : une liste d'extensions d'archives (y compris le point), séparées par un " ;". OCTET ajoute alors à la liste des archives pour importer tous les fichiers avec l'une des extensions mentionnées. La valeur par défaut est ".V1B ; .C1B ; .DDD ; .ESM ; .TGD ; .DLC". Les fichiers avec des extensions qui ne figurent pas dans la liste sont ignorés.

**Attention !** Les valeurs par défaut indiquées ci-dessus ne doivent pas être contenues dans le fichier .ini, mais si une nouvelle valeur ou une nouvelle liste est indiquée, elle doit l'être. La nouvelle valeur clé remplacera la liste existante.

### **Saisie manuelle des activités (par l'utilisateur) ou fenêtre de lecture du disque dur**

Lors de la suppression d'une ligne (segment d'une activité), d'autres lignes n'étaient pas modifiées, ce qui créait un espace entre les activités, empêchant l'enregistrement des données, mais entraînant également le blocage de l'affichage graphique.

La ligne qui suit la ligne supprimée est alors mise à jour, de sorte que l'heure de début devienne l'heure de début de la ligne supprimée. Dans certains cas, cela peut entraîner l'apparition d'un

période d'activité est prolongée, mais en général, les activités à supprimer sont des rayures isolées entourées de calme.

## **Version 1.38.14 (avril 2018)**

### **Nouveau**

## **Couleur de la ligne de limitation de vitesse dans les graphiques**

Les graphiques de vitesse affichent une ligne horizontale pour indiquer la limite de vitesse. Selon le graphique (sur les activités, la vitesse détaillée ou le temps VS ou la distance), cette ligne est affichée en gris foncé ou en blanc. La couleur blanche par défaut a été réintroduite en France et il est désormais possible de changer la couleur avec un réglage dans OCTET-EU.INI. Il suffit d'ajouter les boutons OverSpeedColor et/ou OverSpeedColorSecond avec le bon numéro de code couleur :

- 0 = couleur par défaut définie dans l'application
- 1 = noir
- 2 = gris foncé
- 3 = blanc
- 4 = vert
- 5 = bleu foncé
- 6 = rouge
- > 16 et < 32767 = votre propre couleur (utilisez un outil pour convertir la couleur sélectionnée en une valeur décimale).

## **Nouveaux symboles dans les graphiques**

Certains symboles utilisés dans les graphiques peuvent ne pas être adaptés à toutes les langues. C'est notamment le cas de Weekly Rest, qui est représenté par "RH". OCTET peut désormais utiliser de nouveaux symboles. Actuellement, la Suède utilise "VV". Toute proposition de remplacement de "Repos quotidien", "Repos hebdomadaire", "Repos à domicile", "Repos à l'extérieur", "Repos en cabine" et "Repos à domicile ou à l'hôtel" est la bienvenue. Ils doivent être graphiques et ne plus utiliser de caractères.

## **Améliorations**

### **Décompression des fichiers d'archive**

Pour ne pas refuser l'importation de fichiers zippés et parce qu'il n'y a pas de possibilité de reconnaître un fichier uniquement par son nom, OCTET essaie toujours de décompresser chaque fichier. Cette tentative prend un certain temps (même si elle est très courte) et provoque des erreurs par inadvertance. C'est pourquoi seuls les fichiers dont l'extension se termine par un "Z" sont désormais décompressés (.ZIP, Z1B, etc.). Les autres méthodes de compression ne sont pas traitées par OCTET (RAR, GZ, 7Z, etc.).

### **Saisie manuelle des prestations (par l'utilisateur)**

Pour valider l'introduction d'activités telles qu'un support de données par l'utilisateur, il est désormais impératif que tous les segments soient contigus. L'heure de début d'un segment doit correspondre à l'heure de fin du segment précédent. Cela signifie que les segments restants doivent être saisis et non acceptés, afin qu'OCTET ne se méprenne pas sur l'ordre des activités.

Rappel : lors de la saisie d'activités détaillées, un seul champ doit être rempli. OCTET complète l'autre champ. OCTET a été conçu de manière à ce que l'utilisateur saisisse l'heure de fin de chaque section et de son activité, puis appuie sur la touche bas pour créer une nouvelle section, le curseur restant dans le champ d'heure de fin. Cela permet une saisie rapide sans utiliser la souris.

### **Alertes sur les points de départ et d'arrivée manquants**

Une option permet à OCTET d'ajouter un avertissement à la liste des événements lorsqu'un

le conducteur ne saisit pas les données obligatoires telles que le lieu au moment de l'insertion ou du retrait, ou si aucune saisie manuelle n'est effectuée après un retrait de la carte pendant moins de 3 heures.

Une tolérance de 5 minutes a été ajoutée au temps enregistré pour la saisie du lieu au début et à la fin de la journée de travail. Cela s'explique par le fait que l'insertion de la carte et la saisie du lieu peuvent être enregistrées en différentes minutes et que le tachygraphe peut avoir besoin d'un certain temps pour demander le lieu après l'insertion de la carte.

Cette option, et donc la tolérance, ne sont activées qu'en Suède.

### **Signalement pour la conduite sans carte valable**

Le tachygraphe enregistre les trajets sans carte tels qu'ils sont définis à l'annexe 1B (période la plus longue, les 5 dernières périodes, etc.). Cela n'est pas toujours facile à lire et à comprendre.

Une option permet à OCTET d'ajouter un message à la liste des événements chaque fois que le conducteur conduit le véhicule sans carte. Cette option n'est activée qu'en Suède.

### **Erreur lors de la lecture d'un fichier d'archive**

Un message d'erreur a été ajouté au rapport d'analyse lorsque la taille d'un fichier élémentaire n'est pas correcte. Le rapport s'affiche après la lecture d'un fichier si celle-ci n'a pas réussi.

### **Sélection des archives pour le contrôle de l'entreprise**

Lors d'un contrôle d'entreprise, OCTET effectue une pré-analyse des archives disponibles afin de déterminer les archives les plus appropriées. Cette fonction a été améliorée. Le fichier le plus approprié est l'archive qui est téléchargée peu après la fin de la période analysée. Elle est sélectionnée automatiquement. Si aucun fichier de ce type n'existe, l'archive téléchargée le plus près de la fin de la période analysée est sélectionnée. Si elle ne couvre pas toute la période, d'autres fichiers peuvent être sélectionnés. C'est notamment le cas des fichiers de véhicules. Les archives des conducteurs contiennent généralement plus d'un an d'activités, de sorte qu'une seule carte est utile. Toutefois, il peut être utile de sélectionner quelques autres fichiers, car la liste des véhicules utilisés peut ne pas couvrir toutes les activités.

### **Listes de conducteurs et de véhicules dans l'assistant de contrôle de l'entreprise**

Lorsqu'une ligne (conducteur, véhicule, fichier ou autre) est sélectionnée dans l'une des listes, elle est désormais entièrement mise en évidence afin de faciliter sa lecture. De plus, une grille fine s'affiche pour améliorer la convivialité.

### **Enregistrement d'une infraction**

Lorsqu'une nouvelle infraction est saisie ou qu'une infraction existante est modifiée, certains champs sont recalculés lorsque l'on quitte le curseur. Ce calcul a été supprimé de certains champs lorsqu'il n'était pas nécessaire.

La taille de certains champs a été optimisée afin de mieux adapter le contenu aux options actives. Lorsqu'une ligne (conducteur, véhicule, fichier ou autre) est sélectionnée dans l'une des listes, elle est désormais entièrement mise en évidence afin de faciliter la lecture. De plus, une grille plus fine est affichée pour améliorer la convivialité.

Certaines personnes avaient l'habitude d'ajouter des commentaires à la description, mais ceux-ci étaient écrasés lorsque la violation était modifiée. Une nouvelle option (activée uniquement en Suède) permet cette utilisation et annule l'écrasement de la description.

Les onglets "Conducteur" et "Entreprise" ont un bouton pour ajouter une infraction et un autre pour la supprimer. Ce dernier a été réduit à un seul carré avec un signe moins afin de l'adapter à la taille réduite de la fenêtre.

Sa taille est désormais variable et s'adapte à la fenêtre. Lorsque cela est possible, le signe moins a été remplacé par le texte "Supprimer l'infraction", ce qui est plus compréhensible.



### **Lieu du repos hebdomadaire**

Dès le début, OCTET était en mesure d'indiquer dans le graphique le lieu du repos hebdomadaire (à domicile ou à l'extérieur). Cette information n'est plus nécessaire selon le règlement 561 et le nouvel AETR. Une option a été ajoutée pour permettre de choisir si elle doit être affichée ou non.

Toutefois, cette information pourrait à nouveau être utile, car le conducteur ne peut pas prendre un repos hebdomadaire normal dans le camion. Elle ne devrait donc pas être masquée, mais un nouveau symbole et un nouveau texte pourraient apparaître à l'avenir.

Cette option (masquer les périodes de repos hebdomadaires) n'est activée qu'en Suède.

## **Graphiques**

La taille du nom du conducteur ou de la plaque d'immatriculation du véhicule est désormais adaptée à la taille de la fenêtre pour une meilleure lisibilité.

## **Corrige**

### **Analyse de la signature**

Dans l'onglet "Identification" des données de la carte ou du tachygraphe, le résultat global de l'analyse des signatures était toujours affiché en vert. La couleur est désormais adaptée au résultat (vert pour OK, rouge pour erreur).

### **Verrouillage OCTET lors de la lecture des archives du véhicule**

Un cas de blocage a été détecté lorsqu'OCTET a tenté de lire une archive de véhicule. Le problème était dû au fait qu'un des sous-fichiers des activités quotidiennes était enregistré deux fois dans l'archive. Le verrouillage a été corrigé, mais les activités sont toujours affichées en double. Ce problème sera résolu ultérieurement. Ce problème ne s'est toutefois produit que pour un seul fichier.

### **Repos hebdomadaire après 144 heures**

Le comportement d'OCTET est réglé de telle sorte qu'un repos hebdomadaire se situe toujours dans la période de 144 heures suivant le repos hebdomadaire précédent. OCTET place donc toujours un RT sur le dernier repos quotidien. Dans certains cas, il semble évident que le repos hebdomadaire effectif commence peu après la fin de la période de 144 heures, mais aucune règle précise n'a pu être définie pour prolonger cette période. L'utilisateur peut toutefois modifier à tout moment la position du marqueur WR afin que les infractions soient calculées selon la meilleure solution. Malheureusement, les paramètres actuels ne permettaient pas toujours d'afficher l'infraction. Les paramètres de calcul ont été modifiés. Une option permet de définir la longueur réelle de la période pour marquer le repos hebdomadaire. Il est ainsi possible de faire débuter le repos hebdomadaire après 144 heures. Cela n'a aucune incidence sur le calcul des infractions. Le RE qui commence après 144 heures continue à être affiché comme un RE tardif.

## Version 1.38.13 (novembre 2017)

### Améliorations

#### **Autre autorisation** (activée uniquement en France)

L'onglet "Licence" de la page Entreprise contient désormais un nouveau champ intitulé "Autre autorisation", composé de trois champs :

- Type d'autorisation : une liste déroulante
- nombre : une valeur alphanumérique
- Date d'expiration de la validité : Limite de validité de l'autorisation

Ce nouveau panneau n'est pas activé par défaut, sauf en France.

#### **Champs obligatoires et limitation de la clôture des contrôles**

Certains champs des pages conducteur et véhicule peuvent être obligatoires (selon le pays). Si un champ obligatoire (comme le pays du véhicule) n'est pas rempli, la page ne peut pas être enregistrée lorsqu'elle est ouverte pour être modifiée. Pour les contrôles routiers, cela ne pose généralement pas trop de problèmes, car il n'y a qu'un ou deux conducteurs et un seul véhicule. Cependant, dans le cas des contrôles d'entreprise, plusieurs fichiers peuvent être importés en même temps et certaines données peuvent être manquantes.

Pour éviter de fermer un contrôle avec des données manquantes, deux fonctions ont été ajoutées :

A/ Une colonne a été ajoutée à droite du nom du conducteur et du numéro d'immatriculation. La cellule est colorée en jaune lorsqu'un des champs obligatoires n'est pas rempli. Il est ainsi plus facile de repérer les enregistrements incomplets.

B/ La fermeture du contrôle peut être limitée si au moins un des enregistrements du conducteur ou du véhicule n'est pas complet. Un message avertit l'utilisateur lorsqu'il tente de fermer le contrôle et l'opération n'est pas autorisée dans le cas d'un contrôle routier. Il est toutefois possible de forcer la fermeture dans le cas d'un contrôle d'entreprise. Cette deuxième fonction est une option nationale qui n'est pas activée par défaut.

#### **Fichiers à ignorer**

L'assistant de contrôle d'entreprise recherche tous les fichiers dans les répertoires d'importation. Comme il n'existe pas de liste exhaustive des extensions de fichiers d'archives, OCTET doit tester chaque fichier pour détecter les archives. Il est toutefois difficile de faire la différence entre une archive endommagée et un fichier qui n'est pas une archive. Pour éviter de tester des fichiers qui ne sont manifestement pas des archives, une liste d'extensions connues a été ajoutée. Elle concerne principalement les documents, le XML et les images. Cette liste pourra être étendue à l'avenir.

#### **Pays dans l'adresse du conducteur**

Le pays a été ajouté aux champs d'adresse du conducteur.

#### **Entreprises à activités multiples**

OCTET permet de saisir le type de transport (marchandises ou personnes) et le type d'activité (privée ou publique) via deux boutons radio. Une nouvelle option remplace ces deux boutons par quatre cases à cocher portant les mêmes noms. Il est possible de choisir n'importe quelle combinaison et une entreprise peut transporter des marchandises ET des personnes. Cette fonction enregistre les activités de l'entreprise d'une manière différente, de sorte qu'elle ne peut être activée qu'au niveau national. Elle n'est pas

activée par défaut.

### **Double infraction pour les repos quotidiens**

Si un conducteur prend un quatrième temps de repos journalier réduit (ou plus) et que celui-ci est inférieur à

9 heures, OCTET affiche deux infractions pour que l'utilisateur puisse choisir la meilleure

s'applique à chaque situation. Avant de faire son choix, il est important de jeter un coup d'œil sur les temps de repos quotidiens antérieurs. Selon le règlement, l'infraction s'applique sur la base de 11 heures. Il arrive toutefois que les temps de repos quotidiens précédents soient qualifiés de "réduits", mais qu'ils soient très proches de 11 heures (dans une tolérance générale).

Une option permet de limiter les infractions affichées à celles qui sont basées sur 11 heures conformément au règlement. Cette option n'est actuellement activée qu'en Suède (contrôleurs routiers) et en Slovaquie.

Remarque : le règlement actuel limite le nombre de repos réduits à 3 au cours de la même semaine, mais n'impose pas que, si plusieurs repos réduits sont pris, le dernier soit pénalisé. Une option utilisée uniquement au Danemark permet de trier les repos quotidiens en fonction de leur durée, de sorte que la pénalité s'applique au repos le plus long plutôt qu'au dernier.

### **Taille des caractères dans les graphiques**

La taille des caractères utilisés pour les numéros d'enregistrement et le nom du conducteur dans le graphique (insertion et retrait de la carte) s'adapte désormais à la taille de la fenêtre.

### **Sélection automatique de fichiers (*assistant de gestion d'entreprise*)**

L'assistant de contrôle d'entreprise analyse tous les fichiers trouvés dans les dossiers afin de sélectionner les plus appropriés. Cela permet d'éviter d'importer des archives qui se chevauchent, ce qui ralentit le processus. La fonction a été améliorée afin d'obtenir une meilleure couverture avec uniquement les fichiers nécessaires. N'oubliez pas : les fichiers les plus utiles sont ceux qui ont été téléchargés le plus près de la fin de la période analysée. Ils sont sélectionnés en premier.

Les fichiers plus récents sont inutiles et contiennent encore moins d'informations. Les fichiers plus anciens sont utiles s'ils couvrent une période qui n'est pas encore incluse dans les fichiers sélectionnés précédemment. Les archives des conducteurs contiennent généralement plus d'un an d'activités, de sorte qu'une seule carte est utile. Toutefois, la sélection de quelques autres fichiers pourrait être utile, car la liste des véhicules utilisés peut ne pas couvrir toutes les activités.

## **Corrige**

### **Fenêtre détaillée Activités du disque dur - Totaux des activités**

Lors de l'affichage des détails graphiques d'un disque ou d'entrées manuelles, le total des activités pouvait être erroné si les activités étaient réparties sur deux jours. Ceci a été corrigé.

### **Archives téléchargées Formulaire tachygraphe**

Lorsqu'une carte de conducteur est téléchargée alors qu'elle est insérée dans un tachygraphe, le dernier événement enregistré peut être une activité (disponibilité, travail, conduite). De tels cas se produisent lorsqu'une clé de téléchargement est utilisée, lorsque des données sont transférées à l'aide d'une clé Bluetooth ou lorsqu'un téléchargement à distance est effectué. Si le véhicule a été arrêté, le dernier événement est probablement l'état de repos, c'est-à-dire le dernier segment d'activité. Toutefois, si le dernier événement est une activité, sa fin est encore inconnue et ne peut pas être affichée correctement. Pour éviter un affichage incohérent, OCTET clôt ce segment au moment du contrôle. Cela est pratique pour les contrôles routiers, car la carte a été téléchargée au début du contrôle.

Cependant, lors de l'analyse du fichier d'archive, cette date et cette heure ne sont plus OCTET / CTA-Suisse

utile, car le segment peut durer plusieurs heures ou plusieurs jours. Outre le fait que cela peut attirer l'attention sur l'absence de fin connue pour ce segment, cet affichage spécial peut prêter à confusion. Le comportement d'OCTET a été modifié afin de traiter différemment les segments d'activité sans heure de fin connue :

- Lorsqu'un fichier est lu à partir d'une flash tak : L'appareil contient la date et l'heure actuelles du téléchargement, qui peuvent être utilisées pour fermer le segment ;
- Lorsque, lors d'un contrôle routier, un fichier d'archive est lu à partir d'un lecteur interne ou externe (clé USB) : OCTET tente d'extraire du fichier la date et l'heure du téléchargement.

Nom . Actuellement, 7 formats de noms de fichiers sont pris en charge. Cette information sur l'heure n'est toutefois pas totalement fiable. Si l'heure ne peut pas être extraite, OCTET utilise l'heure du PC ;

- Contrôle d'entreprise : le dernier événement est ignoré afin d'éviter l'affichage d'un segment erroné et les problèmes liés à l'importation de plusieurs fichiers. Il faut noter que dans le cas d'un contrôle d'entreprise, le dernier segment se situe souvent en dehors de la période analysée, de sorte que l'absence de cette information n'a aucune conséquence.

## **Version 1.38.7 (janvier 2017)**

### **Améliorations**

#### **Règlement (CE) 2016/403**

Ce nouveau règlement modifie certaines des limites entre le deuxième et le troisième degré de gravité afin d'ajouter un quatrième degré. Ce changement implique également le remplacement des jeux de codes existants (B1 à B12...). OCTET a été modifié pour mettre en œuvre les nouvelles valeurs limites et le degré de gravité. Le fichier `infraction.xxx.ref` doit être adapté pour tenir compte du nouveau jeu de codes et de la date de l'application ("`DATEGRAVITE403=01012017`" ajouté dans le fichier `.ref`).

Bien qu'OCTET puisse identifier automatiquement la règle à appliquer pour la période analysée, il ne peut pas modifier le jeu de codes. Un contrôle existant ne s'affiche pas correctement s'il est ouvert dès que la nouvelle version est installée. Si le niveau de gravité 4<sup>th</sup> ne change rien à la manière dont l'infraction est traitée, il peut être préférable de conserver le jeu de codes précédent afin de maintenir la compatibilité entre les contrôles existants et les nouveaux.

#### **Affichage des fichiers importés et gestion des erreurs**

Lors du traitement des fichiers d'un contrôle d'entreprise, il peut arriver que des fichiers erronés ou corrompus soient ignorés par OCTET. Certains fichiers défectueux peuvent être ignorés lors de la pré-analyse et n'apparaissent pas dans les listes de conducteurs ou de véhicules. D'autres peuvent apparaître dans la liste mais n'ont pas pu être importés. Il était difficile de savoir quel fichier n'avait pas été importé et pourquoi.

Pour éviter ce problème, OCTET contient une nouvelle fenêtre qui peut apparaître :

- A la fin de la pré-analyse, si les fichiers présents dans les dossiers n'ont pas pu être lus, soit parce qu'ils sont endommagés, soit parce qu'il ne s'agit pas de fichiers d'archive.
- A la fin de l'importation, la fenêtre s'ouvre et affiche la liste des fichiers traités. Le nom est suivi d'un début si une erreur a été trouvée. Dans ce cas, une ligne est ajoutée pour indiquer les différentes étapes qui ont été suivies pendant l'analyse. Comme les informations sont très nombreuses, elles sont affichées sous forme condensée. L'interprétation de ces informations est réservée aux utilisateurs expérimentés.

Un bouton sur le côté droit de la fenêtre permet de copier toutes les informations affichées afin de les coller dans un document.

Une série de 4 cases à cocher dans les paramètres généraux permet à l'utilisateur de choisir ce qui doit être affiché :



- Fichiers défectueux uniquement (toujours avec les détails)
- Fichiers importés lors d'un contrôle d'entreprise
- Fichiers importés seuls
- Détail de l'analyse pour chaque fichier traité

Les deux premières cases sont cochées par défaut. Il est recommandé de cocher au moins la première case.

Les détails sont expliqués dans une note technique.

## **Repos quotidien dans l'équipage**

Jusqu'à présent, OCTET s'attendait à ce que toutes les activités de la journée (sauf pendant la première heure) soient enregistrées en tant qu'"équipage". Il autorisait également des sections de moins de 5 minutes pour l'échange de cartes.

Comme le règlement précise qu'au moins deux conducteurs doivent être présents pendant "chaque période de conduite" et que cette expression n'est pas définie, on peut supposer que seules les périodes où le véhicule est effectivement en mouvement doivent être incluses.

OCTET ne vérifie désormais que le statut du personnel roulant pour les segments de conduite et de disponibilité. Comme il s'agit d'une option, elle sera activée pour les pays qui le souhaitent.

## **Repos quotidien pour le repos le plus long**

OCTET utilise deux modes pour marquer les temps de repos quotidiens :

- Mode standard : le marqueur de repos journalier est placé sur la plus longue période de repos qui commence dans la période de 24 heures suivant le repos journalier précédent. Même si elle n'est pas entièrement comprise dans cette période.
- Mode Commission : comme le propose la Commission européenne, la période de 24 heures ne peut pas recommencer à la fin d'une période de repos journalier. Elle commence à la fin de la période précédente, à moins que la fin de la période ne coïncide avec une période de repos. Le marqueur est toujours placé sur la période de repos la plus longue qui commence dans la période de 24 heures, mais cela ne fait pas toujours redémarrer la période.

Une troisième méthode a été ajoutée pour placer le marqueur sur le temps de repos qui constitue la partie la plus longue au sein de la période de 24 heures. Par exemple, s'il y a une période de repos de 6 heures à l'intérieur de la journée de travail, puis une période de repos de 11 heures, mais qui n'a que 5 heures à l'intérieur de la période, le marqueur sera placé sur la deuxième période de repos avec la méthode 1, mais sur la première avec la méthode 3. L'infraction est la même et se réfère à la période de repos la plus longue au sein de la période : 6 heures. La principale différence réside dans le fait que, dans certains cas, un plus grand nombre de pauses quotidiennes sont prises au cours de la semaine et que le nombre de pauses réduites est augmenté.

Il s'agit d'une option qui peut être activée en fonction du pays. Lorsqu'elle est activée, deux cases à cocher apparaissent dans la fenêtre "Paramètres juridiques", ce qui permet de choisir la méthode 1 ou 3.

Remarque : la deuxième case à cocher est temporaire, car la nouvelle méthode peut avoir des conséquences sur le calcul des temps de repos hebdomadaires. Il est donc possible de conserver la méthode 1 pour le calcul des temps de repos hebdomadaires. Remarque 2 : le changement de méthode ne modifie pas les pauses journalières existantes. Il faut lancer un nouveau calcul des pauses journalières (graphique, mode de modification, Cizors).

## **Manipulation des numéros de contrôle**

OCTET génère automatiquement un numéro de contrôle composé d'une racine statique et d'un index à six chiffres. L'index est augmenté à chaque fois qu'un nouveau contrôle est créé. Pour éviter les trous dans les numéros lorsqu'un contrôle est créé puis supprimé (contrôle annulé ou pas de violation), l'index est décrémenté. Cela ne se produit que si le contrôle supprimé est le dernier créé. Si le contrôle supprimé est plus ancien, l'index n'est pas modifié.

Cette option doit être activée pays par pays.

## Corrige

**La disponibilité pendant la double occupation n'était pas comptée comme une pause.** Désormais, la disponibilité est considérée comme une pause lorsque le véhicule est en mouvement.

### **Condition particulière qui n'est pas reprise lors de l'exportation de l'activité à partir du véhicule**

Lorsque des activités sont exportées depuis les données du véhicule vers un conducteur, les conditions spécifiques telles que le bac ou le

Les informations telles que le ferry ou la sortie n'ont pas été transmises.

### **Cartes d'atelier avec index A**

Une erreur introduite dans la version 1.38.1 empêchait la lecture des données du véhicule lorsqu'une carte d'atelier avec un indice de renouvellement A (dixième année) était utilisée.

### **Les cartes d'atelier n'ont pas été entièrement lues**

L'activité et les conditions spécifiques des cartes d'atelier n'ont pas pu être lues.

### **Repos quotidien dans l'équipage**

Dans certaines combinaisons et si la première activité de la journée n'était pas en occupation, le repos quotidien précédent pouvait être affiché comme simple, même si toute la journée précédente était en double occupation.

## **Version 1.38.3 (été 2016)**

### **Améliorations**

#### **Pays par défaut**

Lors de la création d'un contrôle d'entreprise, le pays de l'entreprise est automatiquement défini sur celui qui a été défini lors de l'installation d'OCTET. Le pays et la nationalité des conducteurs sont également définis sur le pays par défaut, tout comme l'immatriculation du véhicule.

Il n'y a pas de valeur par défaut pour un contrôle routier.

#### **Infractions en partie en dehors de la période analysée**

OCTET affiche toutes les infractions dont l'heure de fin se situe dans la période analysée, mais certaines peuvent avoir une heure de début en dehors. Un exemple est une période de conduite hebdomadaire qui commence le lundi à 10 heures. Si la période analysée ne commence que le mardi, certains inspecteurs pensent qu'ils ne peuvent pas infliger de sanction pour cette infraction parce qu'ils ne sont pas censés voir ou connaître les activités avant le mardi. Ils ne pourraient pas contrôler ces infractions, mais cela pourrait conduire à des erreurs.

Un nouveau paramètre a été ajouté dans les "Paramètres de régulation" de la page "Utilitaires" sous la forme d'un bouton radio à 3 positions :

- masquer les infractions si elles commencent avant la période analysée
- Dénoncer l'infraction sans contrôle
- Afficher l'infraction vérifiée (comme précédemment)

Le réglage par défaut après la mise à jour est le troisième, de sorte que le comportement d'OCTET ne change pas.

#### **Caractères accentués**

Certains champs comme le nom de l'entreprise et du chauffeur convertissent les caractères tapés en majuscules, mais les caractères accentués ne sont pas convertis. Cela fonctionne comme option par défaut, mais peut être modifié pour revenir au comportement précédent.

#### **Longueur du numéro d'agrément européen**

Le nombre de caractères saisis dans le champ du permis de conduire européen

a été modifié de 15 à 20 afin de se conformer au règlement.

**Catégorie internationale de la remorque et date de première utilisation**

Deux champs ont été ajoutés à chaque remorque afin d'indiquer la catégorie internationale (N1 à N4) et la date de première utilisation. Ils ne sont disponibles que dans certains pays.

## Corrige

### **Ajouter un fichier d'archive à un véhicule existant**

Il est parfois possible de gagner du temps en créant le véhicule avant de saisir la clé de téléchargement. Les informations relatives au véhicule et aux remorques peuvent être saisies pendant le téléchargement. Cette fonction est disponible depuis le début, mais elle n'était pas pleinement opérationnelle. Il n'était pas toujours possible de sélectionner le véhicule dans la liste et le NIF n'était pas importé. Cela a été corrigé.

## **Version 1.38.2 (février 2016)**

## Améliorations

### **Détail de l'affichage des segments**

Les ordinateurs portables récents ont des écrans de plus haute résolution, mais pas de plus grande taille. Cela incite les utilisateurs à choisir une police plus grande dans les paramètres de Windows plutôt que d'acheter une loupe ou des lunettes plus puissantes. L'effet secondaire est que certains caractères ne rentrent pas dans l'espace des champs et ne peuvent pas être lus. Cela est particulièrement utile pour les graphiques des conducteurs et des véhicules, où les détails du segment sélectionné sont affichés dans la zone inférieure. Certains champs étaient alors trop petits pour afficher le texte en entier (principalement la date, mais aussi l'heure de début et de fin). Une solution pour la date consiste à choisir un format de date court (année avec seulement 2 chiffres) dans les paramètres régionaux de Windows.

Dans cette nouvelle version, la taille des champs a été augmentée, de sorte que la police devrait être 25 % plus grande.

## Corrige

### **Numéro de carte dans la liste des cartes insérées**

La liste des événements dans le détail d'une archive de véhicule montre les cartes insérées et retirées avec la date, l'heure, le nom du conducteur et le numéro complet de la carte. Malheureusement, le numéro de carte complet n'était pas le numéro réel, mais le numéro de la première insertion. Cela peut prêter à confusion si un conducteur utilise plus d'une carte ou, pire encore, s'il passe d'une carte à l'autre, car cette fraude ne peut pas être détectée.

Le numéro de carte affiché est désormais le numéro réel lors de l'insertion. Si le numéro (index) diffère de la première carte utilisée, un marquage ("\*\*\*\*") s'affiche entre le nom et le numéro de la carte. Ce marquage ne signifie pas qu'il s'agit d'une fraude ou de quelque chose d'inhabituel. Il sert uniquement à attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait que le conducteur a utilisé des cartes différentes. Dans une version future, OCTET affichera un message dans la fenêtre d'avertissement si le conducteur insère une carte avec un indice inférieur à celui de la carte précédente.

### **Alertes d'accélération/décélération**

La liste des avertissements indique les différences de vitesse lorsqu'elles sont supérieures à une valeur sélectionnée. La valeur affichée peut être exprimée en m/s<sup>2</sup> ou en km/h/s, selon les paramètres du pays. Une erreur a été trouvée,

que la valeur limite est divisée par 3,6 à chaque fois que la fenêtre est ouverte. Cela a eu pour effet d'augmenter le nombre d'alertes ainsi que le temps d'affichage de la liste.

**Conducteur principal (dans certains pays uniquement)**

Selon les paramètres nationaux, il est possible de sélectionner le conducteur principal (celui qui est au volant au moment du contrôle) en cas d'équipage. Cela peut se faire via une case à cocher côté conducteur ou

avec une liste déroulante sur la page de contrôle. Suite à quelques modifications, cette liste était vide. Ceci a été corrigé.

## **Version 1.38.1 (décembre 2015)**

### **Remarque importante**

La principale raison du changement du numéro de version principal (de 1.37 à 1.38) est le retour à la structure de la base de données de la version 1.37.105. Les versions 1.37.107 à 1.37.109 sont spécifiques à la France et contiennent de nouveaux champs qui ne sont pas nécessaires pour la version européenne. Ces champs ont été supprimés dans la version 1.38.1.

La version 1.38.1 peut lire les fichiers de commande créés par toutes les versions d'OCTET jusqu'à la version 1.37.105.

### **Guide d'installation rapide**

Ceci est un rappel pour l'installation d'OCTET sous Windows 7 et supérieur.

Ce setup contient les pilotes pour les versions 32 et 64 bits et les bons sont installés automatiquement. Cela concerne principalement l'interface Tak-Flash, car le lecteur de cartes utilise les pilotes standard de Windows. L'installation des pilotes Scan4 sous Windows 8 nécessite une procédure spéciale, car ils ne sont pas signés.

Il est fortement recommandé d'installer OCTET dans un répertoire autre que "Fichiers programme" ou "Programme" afin d'éviter les restrictions d'accès et les conséquences de Windows. Si OCTET est installé dans ces répertoires, Windows redirige tous les fichiers écrits vers la mémoire virtuelle. Cela n'a aucune influence sur le fonctionnement d'OCTET, mais c'est très déroutant lorsqu'il s'agit de récupérer les fichiers de contrôle ou de modifier manuellement un fichier.

Meilleure méthode : lors de l'installation, indiquez "c:\prog\OCTET-EU" comme répertoire de l'application. Tous les fichiers seront installés ou créés dans ce répertoire et ses sous-répertoires. L'application et les utilitaires peuvent être lancés via un raccourci sur le bureau ou dans le groupe OCTET-EU ou via l'explorateur.

Deuxième possibilité : si les politiques de l'ordinateur obligent à installer les applications dans des "fichiers de programme" ou "programme", il est recommandé d'utiliser un "répertoire de travail" pour enregistrer toutes les données et les paramètres.

- Installer OCTET de la manière habituelle
- Créez un répertoire de travail tel que "c:\programdata\octet-eu".
- Copiez tous les fichiers .ini et .xml du répertoire d'installation dans le répertoire de travail
- Modifiez tous les raccourcis et remplacez le champ "Démarrer dans" par le nom du répertoire de travail (chemin complet).

Ne démarrez OCTET et les utilitaires que via les raccourcis. Ne les lancez pas via l'explorateur.

Démarrez OCTET et passez à n'importe quelle langue pouvant être utilisée en mode



administrateur. Exécutez Scan4 en mode administrateur

pour terminer l'installation (2 étapes).

Désactivez le service "Multiplication des certificats" pour lire les cartes plus rapidement. Si ce service n'est pas désactivé, la lecture commence 15 secondes après l'insertion de la carte.

## **Améliorations**

**Violation de la durée du travail de jour en cas de travail de nuit**

Le calcul de cette infraction a été amélioré, car la définition de la période de nuit contenue dans les paramètres n'a pas été prise en compte. Cette définition n'était utilisée que pour le calcul du travail de nuit dans le rapport d'activité. Cette période est désormais utilisée pour définir quand une journée de travail est un travail de nuit (généralement lorsque le conducteur a travaillé entre minuit et 4 heures du matin). La période doit être définie en fonction du type d'affichage de l'heure (heure locale ou UTC). Cette infraction ne sera affichée que si le fichier INFRACTION.xxx.REF contient la description (le numéro "CodeInfractionInterne" est 28).

### **Travail ininterrompu de plus de 6 heures**

Le calcul de cette infraction a été amélioré. Il ne s'affiche plus que si le fichier INFRACTION.xxx.REF contient la description (le numéro "CodeInfractionInterne" est 36).

## **Version 1.37.108 (octobre 2015)**

### **Améliorations**

#### **Affichage du numéro de série du capteur de vitesse**

Le numéro de série des capteurs de vitesse est fixé à 12 chiffres. Pour les appareils de la deuxième génération, le troisième chiffre est toujours 1. Pour faciliter la reconnaissance de ce type de capteurs, les trois premiers chiffres sont désormais séparés par un tiret. Exemple : 001-123456789

#### **Optimisation de la mémoire**

Lors de l'analyse préliminaire d'un contrôle d'entreprise, toutes les données (fichiers d'archive) de chaque conducteur et de chaque véhicule doivent être chargées, ce qui nécessite une grande quantité de mémoire. Cela peut entraîner des surcharges et des messages d'erreur. La manière dont les activités sont enregistrées a été améliorée afin de réduire ces problèmes.

Le calcul des infractions, qui est souvent effectué, a été optimisé pour accélérer le passage d'un contrôle à l'autre ou d'un conducteur à l'autre. Notamment lors des contrôles d'entreprises.

#### **Données sur les formations**

La page du conducteur contient quelques données sur la formation (par pays). La mise en page a été améliorée et complétée. Cela peut être une option dans certains pays.

#### **Date de retard pour infraction supplémentaire**

Lors de l'ajout manuel d'une infraction, la date par défaut a été fixée à la date du PC. Cela est pratique pour les contrôles routiers où l'analyse est effectuée au moment du contrôle. Cependant, pour les contrôles d'entreprise ou pour la mise à jour d'un contrôle routier passé, la date PC n'a aucune signification et doit être modifiée. La date est alors initialisée avec la date et l'heure de la fin de la période contrôlée. Dans le cas d'un contrôle routier, cela équivaut au début du contrôle lui-même (cette information n'est pas affichée).

Pour les contrôles d'entreprise, cette date est celle qui a été saisie comme fin de la période contrôlée. L'heure est affichée sous la forme 00:00.

#### **Signes interdits dans le nom de l'entreprise**

Certains caractères ne peuvent déjà pas être saisis dans le nom abrégé de l'entreprise, car il est utilisé pour construire le nom du fichier de contrôle. Il s'agit de " ^ ?\*><? ; : ". La procédure de filtrage a été améliorée et s'applique désormais également au nom complet de l'entreprise. Il offre également la possibilité de définir une liste de caractères interdits supplémentaires dans les deux champs. Cette liste doit être enregistrée dans le fichier

Fichier OCTET-EU.INI après la clé "ExclureCaracteres". Ne pas mettre d'espace entre les caractères. Les règles suivantes s'appliquent :

- Tous les caractères sont acceptés dans le nom complet de l'entreprise, à l'exception de ceux qui sont remplacés par " ExclureCaracteres " (exemple : & et \_). Si l'un de ces caractères est saisi, il est ignoré et n'apparaît pas.
- Lorsque l'on quitte le champ du nom complet de l'entreprise, les caractères interdits sont supprimés (s'ils ont été copiés et non saisis). Si le nom court est vide, le nom complet est copié en supprimant les caractères qui ne sont pas autorisés dans les noms de fichiers de Windows.
- Tous les caractères interdits (utilisateur ou Windows) ne peuvent pas être saisis dans le champ du nom court.

### **Diagramme de vitesse**

1/ Chaque graphique de vitesse peut afficher trois courbes (minimum, maximum, moyenne). Par défaut, toutes les courbes sont affichées, ce qui peut nuire à la lisibilité du graphique. Maintenant, seule la courbe des vitesses minimales est affichée, car elle semble la plus utile, car elle indique les arrêts.

2/ Les drapeaux d'information contiennent des données sur la minute sélectionnée selon le diagramme. Un drapeau du diagramme vitesse vs temps indique l'heure et la minute, tandis qu'un drapeau du diagramme vitesse vs distance indique les kilomètres jusqu'au lieu de contrôle. Désormais, chaque drapeau contient les deux données (heure et distance), ce qui permet de définir complètement un point donné (arrêt) et d'améliorer la détection des fraudes.

### **Diagramme vitesse par seconde**

Dans le diagramme de vitesse détaillé, deux types de drapeaux sont affichés en fonction du bouton de la souris enfoncé. Un drapeau de clic gauche contient maintenant la distance entre le point sélectionné et le point de contrôle (affiché comme : 58.25 ->||)

### **Infractions**

Les infractions relatives au travail de nuit, au travail continu et au repos hebdomadaire de plus de 144 heures sont désormais disponibles. Cependant, il se peut qu'elles ne soient pas activées dans certains pays, car une traduction appropriée doit être ajoutée au fichier INFRACTION.xxx.REF.

## **Nouvelles fonctions**

### **Permis de conduire européen Obligatoire (option)**

Le numéro de licence européen peut être obligatoire pour les entreprises étrangères. Cette option n'est disponible que dans la version française.

### **Date d'expiration de la licence européenne (option)**

Un nouveau champ a été ajouté pour saisir la date d'expiration de la licence. Cette option n'est disponible que dans la version française.

### **Constructeur de véhicules**

OCTET contient une liste prédéfinie de fabricants qui peut être mise à jour par l'utilisateur. Un nouveau bouton "Importer la liste" permet d'ajouter une

Liste de noms provenant d'un fichier texte (un nom par ligne). Il est possible de supprimer les noms, mais il ne faut pas oublier que la liste initiale est toujours recréée au démarrage d'OCTET.

**Liste détaillée des infractions sur la page de contrôle (option)**

Le tableau récapitulatif des infractions qui apparaît dans l'onglet "Impression" du contrôle peut être

afficher une liste détaillée des infractions. Cette option n'est disponible qu'en France.  
Remarque importante : cette fonction entraîne une modification de la base de données et une augmentation de la taille du fichier de contrôle. Les utilisateurs européens ne doivent pas utiliser les versions 1.37.107 et plus, car les fichiers ne sont pas compatibles avec les versions futures. Passez à la version 1.37.xx.

## **Version 1.37.105B (juillet 2015)**

### **Améliorations**

#### **Enregistrer les modifications**

L'enregistrement des modifications apportées aux activités des conducteurs pouvait entraîner une énorme consommation de mémoire et parfois une surcharge (message "Chaîne trop longue"). Une nouvelle méthode permet d'économiser un peu de mémoire et de réduire la taille des fichiers de contrôle d'entreprise.

#### **Formulaires Organisation**

La position de certains composants a été améliorée dans plusieurs fenêtres afin de permettre le redimensionnement.

#### **Traductions**

Modifications mineures du formulaire de contrôle routier norvégien.

## **Version 1.37.103C (juin 2015)**

(les modifications ne s'appliquent qu'à l'établissement)

### **Amélioration en**

#### **Pilotes pour Tak-Flash 64 bits**

Le setup des pilotes Tak-Flash 64 bits demande la désinstallation au redémarrage. Cela peut entraîner la suppression des pilotes en cas de mauvaise réponse. La configuration OCTET a été modifiée de manière à ce que la configuration Tak-Flash ne soit pas exécutée si les pilotes sont déjà installés.

#### **Listes d'infractions et traductions**

Modifications mineures dans certains fichiers de violation (.REF) et traductions. Le signe "&" devant "OK" a été supprimé à certains endroits.

## **Version 1.37.103 (mars 2015)**

### **Améliorations**

#### **Installation sur différentes plates-formes Windows**

L'installation sous Windows 7, 32 ou 64 bits et W8 a été améliorée, car les bons pilotes sont installés en fonction de la plate-forme. Cependant, les pilotes Scan4 nécessitent toujours un redémarrage de Windows 8 dans un certain mode pour accepter les pilotes non signés.

### **Utilisation d'un répertoire privé**

Si l'utilisateur n'est pas administrateur de son PC ou s'il utilise Windows 7 et supérieur, il est recommandé d'installer OCTET dans un répertoire autre que "Fichiers programme". Si cela n'est pas possible (selon les règles générales de l'informatique), les données peuvent être enregistrées dans un répertoire "privé", comme décrit dans le manuel d'utilisation d'OCTET. Cette possibilité a été améliorée, car certaines fonctions



(peu utilisé) n'étaient pas compatibles. La version française offre la possibilité de choisir un répertoire de travail pendant le processus d'installation. Cette option n'est pas encore disponible dans les versions européennes, car elle peut être source de confusion lors d'une mise à niveau.

## **Corrige**

### **OCTETBackup**

Cet utilitaire a été modifié de manière à pouvoir être utilisé à partir d'un répertoire privé.

### **AppLauncher**

Cet utilitaire est utilisé pour redémarrer OCTET dans certains cas (après que le "répertoire de contrôle" a été modifié). Il a été modifié de manière à pouvoir être utilisé à partir d'un répertoire privé.

### **Ajouter une infraction**

Lorsque l'on ajoutait une nouvelle infraction à partir de la liste des infractions pour les conducteurs, OCTET n'affichait que les infractions liées au règlement sélectionné. Désormais, il affiche les mêmes infractions, mais aussi les infractions "locales" qui ne sont pas liées à un règlement tel que l'UE, l'AETR ou l'OTR.

## **Notes**

### **Compatibilité**

En raison d'une modification de la structure des fichiers, les contrôles créés avec la version 1.37.103 ne peuvent pas être utilisés avec des versions antérieures.

## **Version 1.37.101 (janvier 2015)**

## **Améliorations**

### **Dispositions des fenêtres**

La position de certains composants dans certaines fenêtres a été ajustée afin de mieux s'adapter aux différentes tailles d'écran et d'améliorer la visibilité.

### **Nouvelle adresse du fichier d'aide**

L'adresse des fichiers d'aide a été modifiée pour l'autorité suédoise des transports.

## **Corrige**

### **Graphiques des véhicules**

Un nouveau cas particulier a été trouvé, dans lequel OCTET empêche l'affichage des données du conducteur (nom et numéro de carte, kilomètres).

## **Version 1.37.100 (décembre 2014)**

## **Améliorations**

### **Rapport d'infraction avec plusieurs conducteurs**

Lorsqu'un rapport a été analysé selon les règlements de l'UE et de l'AETR et que les infractions avaient le même code dans les deux règlements, ces infractions ont été regroupées dans le résumé sur la même ligne avec le titre et la description de l'UE. Les infractions peuvent désormais avoir le même code dans chaque règlement et sont mentionnées séparément dans le résumé du rapport d'infraction.

### **Nouvelle version du TachoFileViewer**

Ce logiciel affiche le contenu d'un fichier d'archive sous forme de données brutes sans aucun formatage ou analyse. Ceci est utile lorsqu'un fichier est endommagé ou semble anormal dans OCTET.

Une option (définie dans les paramètres régionaux auxquels l'utilisateur n'a pas accès) permet d'accéder à ce programme depuis OCTET et d'afficher le fichier d'archive dans les onglets "Activité" des pages conducteur et véhicule.

## **Corrige**

### **Belgique Infractions Calcul de la pénalité**

Si la période de conduite journalière s'étend sur plusieurs jours de travail, le "temps de repos le plus long" est désormais le temps de repos le plus long de toute la période et non plus celui du premier jour de travail comme auparavant. Ce temps de repos le plus long est utilisé pour atténuer le montant de la sanction.

### **Taille minimale de la fenêtre**

La taille minimale de la fenêtre OCTET a été réactivée à 800x600. Le placement de certains champs a été amélioré afin de mieux s'adapter à ces écrans plus petits.

### **Pauses hebdomadaires**

Dans certains cas spécifiques, la "norme" affichée n'était pas celle utilisée pour le calcul.

## **Version 1.37.99 (novembre 2014)**

## **Améliorations**

### **Traductions**

Certaines traductions pour la Suède ont été modifiées.

Sur la page de contrôle, le terme "entreprise" est à nouveau affiché et la position des données récapitulatives a été améliorée.

Côté conducteur, "Divers" ne s'affiche que si des informations sont affichées en dessous.

### **Rapport sur les infractions commises par l'entreprise**

Le résumé des infractions à la fin du rapport tient désormais compte du règlement (UE ou AETR) lorsque les règles locales sont identiques.

## **Corrige**

### **Calcul des sanctions pour la Belgique**

Calcul fixe du temps de repos le plus long lorsqu'un temps de repos quotidien de moins de 7 heures est compris dans le temps de conduite. Exemple : une période de conduite est calculée sur deux jours parce que le repos quotidien est de 6h30. Dans les versions précédentes, le temps de repos le plus long utilisé pour calculer la pénalité était pris à l'intérieur du premier jour de travail. Maintenant, elle est affichée comme la plus longue période de repos entre le début et la fin de la période de conduite journalière (ici 6:30).

## Version 1.37.98 (octobre 2014)

### Améliorations

#### Liste des infractions

Liste d'infractions mise à jour pour la France.

#### Archives

Ajout du format de fichier dlc pour les véhicules.

#### Traductions

Nouveau fichier en slovène.

### Corrige

#### Normes de repos hebdomadaire

Dans certains cas, la norme pour les infractions au repos hebdomadaire a été corrigée.

## Version 1.37.97 (septembre 2014)

### Améliorations

#### Calcul des sanctions pour la Belgique

Les nouveaux montants applicables à partir du 1er janvier sont <sup>introduits</sup>st .

#### Texte sur le bouton Entreprise Infractions Résumé

En mode de transport suédois (SET), ce bouton a désormais une traduction spéciale.

#### Infraction Le code national apparaît dans la liste des infractions à la place du code européen

Le type de code d'infraction affiché dans le tableau était lié au pays et pouvait donc avoir quelques effets secondaires. Il est désormais défini avec une option de pays, ce qui le rend plus facile à gérer et à modifier avec une commande dans un fichier "Params". Cela a également permis de résoudre un problème lors de la saisie manuelle d'une infraction.

#### Utilisation de l'abréviation de l'entreprise dans le nom du fichier de contrôle routier

Par défaut, OCTET utilise le numéro d'immatriculation pour identifier un contrôle routier. Une option permet d'utiliser le nom du conducteur à la place. Il existe une nouvelle option permettant d'utiliser le nom abrégé de l'entreprise.

#### Fichiers d'archives des véhicules au format .dlc

Un logiciel de téléchargement crée des fichiers d'archives avec un format non standard et une extension dlc. Les fichiers de pilotes ont déjà été lus par OCTET, qui accepte désormais les archives de véhicules.

**Remarque :** Les options ne sont pas accessibles à l'utilisateur et sont affichées pendant la

compilation du programme. Elles peuvent cependant être modifiées par l'insertion d'une commande dans un fichier de type " Params " situé dans

le répertoire de l'application. Ce fichier peut être lu, mais il est protégé par une somme de contrôle, ce qui le rend invalide en cas de modification par l'utilisateur. Un fichier "params" ne peut être créé ou modifié que par DIS-Transics.

## **Nouvelles fonctions**

### **Périodes de repos hebdomadaires calculées par périodes de 144 heures (Danemark uniquement)**

Une période de repos hebdomadaire est généralement définie comme la dernière période de repos d'au moins 24 heures commençant dans la période de 144 heures suivant la fin de la RT précédente ou comme la dernière période de repos d'au moins 8 heures. Une nouvelle option permet de définir une règle différente dans le cas où aucune période de repos de 24 heures n'est prise au cours de la période de 144 heures. Si cette option est activée et qu'il n'y a pas de période de repos d'au moins 24 heures, une nouvelle période de 144 heures commence exactement à la fin de la précédente (ou à la fin de la section si elle tombe dans une activité). La pause la plus longue continue d'être identifiée comme une pause hebdomadaire, mais elle ne marque plus le début d'une nouvelle période de 144 heures.

### **7 heures de repos et temps de conduite quotidien**

Conformément à la recommandation contenue dans la décision CEE 2011-3759, qui est en contradiction avec la directive 2009-5, plusieurs options ont été ajoutées afin de traiter les différentes manières de mettre en œuvre cette recommandation et de définir comment un repos journalier de 7 heures répartit la période de conduite journalière. Il est également possible de définir qu'un repos journalier de 7 heures n'interrompt pas une période de conduite journalière et est donc réparti sur deux jours de travail différents.

## **Corrige**

### **Liste incomplète des lieux**

La liste des lieux extraits de la mémoire du véhicule était parfois incomplète.

### **Informations sur le kilométrage dans le formulaire de contrôle routier européen**

Dans certains cas, les données kilométriques étaient manquantes.

### **Affichage des données du conducteur du segment dans la zone de détail du graphique du véhicule**

Dans le dernier segment de la journée, les données du conducteur manquaient si la carte était laissée dans le tachygraphe à minuit (UTC).

### **Données d'activité au dernier jour du rapport d'activité**

Les activités de la journée de travail qui a commencé le dernier jour de la période contrôlée étaient absentes du rapport d'activité du conducteur.

## **Version 1.37.93A (décembre 2013)**

## **Améliorations**

### **Split et ferry Pauses quotidiennes**

-Le calcul des pauses fractionnées (3h + 9h) et des pauses sur un ferry ou dans

un train a été amélioré. Les temps de repos quotidiens sur un ferry ou dans un train dépendent des interruptions, et les interruptions dépendent de



des temps de repos quotidiens, de sorte qu'il peut être nécessaire de relancer plusieurs fois le calcul des temps de repos quotidiens avant d'obtenir un résultat stable.

## Nouvelles fonctions

### **7 heures de pause interrompent le trajet quotidien (option nationale)**

Cette fonction était déjà disponible en option et activée dans certains pays. Elle est désormais complétée par une autre option permettant de ne pas interrompre le trajet quotidien si la pause marquée comme repos quotidien est inférieure à 7 heures.

### **Ignorer "hors du champ d'application" (option pays)**

Cette option indique à OCTET de ne pas compter les marqueurs hors de portée.

### **Jours avec temps de trajet (option pays)**

Si cette option est activée, un jour de travail sans temps de conduite est considéré comme ne dépendant pas du règlement 561-. Par conséquent, aucune infraction n'est calculée pour ce jour (principalement les repos journaliers).

### **Message d'avertissement dans l'en-tête et l'impression (option nationale)**

Cette option ajoute un message en haut de l'écran et sur les copies d'écran imprimées. Ce message peut être utilisé comme message d'avertissement permanent ou comme rappel. Les messages peuvent être différents dans la partie supérieure et sur les copies imprimées.

## **Version 1.37.89B (octobre 2013)**

### **Corrections**

- L'installation des pilotes de flash Tak 64 bits se fait désormais automatiquement en fonction de la version de Windows.
- Pour lire les cartes de conducteur sous Windows 7 et 8, le service "Certificate propagation" doit être arrêté. Cela doit être fait manuellement, mais peut être annulé par les mises à jour de Windows. OCTET contient désormais un délai de 15 secondes pour permettre à Windows d'essayer d'installer la carte en tant que périphérique, puis d'abandonner. La carte est ensuite lue. Ce délai ne s'applique que si le service est actif. Il est recommandé de désactiver le service malgré tout, mais si cela n'est pas fait, la carte sera lue.
- Le calcul des pauses quotidiennes a été amélioré, notamment les pauses partagées.
- Le calcul des périodes de repos journalier pour chaque période de 24 heures est effectué pour le Danemark.

## Version 1.37.83 (juin 2013)

### Corrections

- Si la journée de travail commençait le lundi entre minuit heure locale et minuit UTC, le temps de conduite journalier de la semaine précédente était comptabilisé. Si le temps de conduite quotidien était supérieur à 9 heures, cela était considéré comme une infraction. Il s'agissait d'une conséquence de la correction précédente de l'UTC.
- Le temps de travail ou de conduite quotidien est ajouté au jour de début de l'activité. Cela avait un effet secondaire sur le calcul du nombre de prolongations du temps de conduite quotidien pendant une semaine, car le jour de travail commençant le dimanche soir était ajouté aux six jours précédents. OCTET compte désormais l'allongement du temps de trajet quotidien sur la base de la fin de la journée de travail. Au sens littéral, l'allongement du trajet quotidien a lieu à la fin de la journée. Dans la plupart des cas, le calcul devrait être meilleur. Dans de rares cas (lorsqu'un conducteur travaille le week-end et que son activité est répartie de manière égale entre le dimanche et le lundi), le résultat peut ne pas être le meilleur.
- Temps de travail hebdomadaire moyen sur 4 mois. Comme le calcul du temps de travail hebdomadaire sur la base d'une période mensuelle n'a pas de sens, il a été décidé d'arrondir les 4 mois à 17 semaines. Il semble préférable d'utiliser plutôt 16 semaines, car cette période a plus de chances d'être incluse dans une période de 4 mois.
- Meilleur calcul des pauses pour le régime suisse (OTR1 et OTR2)

## Entre les versions 1.37.25 (mai 2012) et 1.37.82 (juin 2013)

### Corrections

#### Calcul des infractions

Les différents modules d'infractions dans la recherche ont été corrigés pour fonctionner en UTC. Cette méthode permet un calcul plus précis des infractions lors du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver. Les résultats sont donc basés sur l'heure réelle. En revanche, les horaires affichés peuvent parfois sembler incohérents la nuit entre l'heure d'hiver et l'heure d'été (du dimanche 00:00 au dimanche minuit, on peut voir 23 heures).

#### Correction de la fusion de deux cartes

La deuxième carte d'un conducteur a souvent un événement qui commence plusieurs jours de repos avant la première utilisation. Cet événement crée une période de repos qui supprime les activités de la première carte. Ce problème a été corrigé.

#### Informations sur le conducteur sur des graphiques de véhicules

Le nom du conducteur n'apparaissait pas sur le graphique si la carte était insérée depuis plus de 24 heures. (toujours pas parfait)

#### Heure d'été

Correction du décalage lors du changement d'heure

## **Réglage du Tak-Flash**

Correction de problèmes de réglage du lecteur flash Tak



## Installation

Problème résolu avec le pilote Scan4 (scan4dll.dll)

## Des contrôles importants

"Erreur de mémoire" corrigée pour un grand nombre de pilotes ou de véhicules.

## Améliorations

### Graphiques

L'information "lieu" a été matérialisée par une double flèche horizontale rouge et verte. La nouvelle représentation distingue les lieux qui commencent un service et ceux qui le terminent par des symboles différents. De plus, lorsque la souris passe sur une icône, OCTET affiche les détails dans une bulle.

### Diagramme de vitesse des dernières 24 heures

La différence de distance ou de temps a été ajoutée aux marqueurs pour effectuer des mesures. Le calcul affiché se réfère toujours au conseil précédent. Il n'est pas possible de déplacer un marqueur une fois qu'il est positionné. N'oubliez pas qu'il est possible d'ajuster finement la position jusqu'à ce que le bouton de la souris soit relâché. Le bouton droit efface les info-bulles existantes. Les calculs de distance et de temps sont effectués entre le marqueur actuel et le dernier marqueur. Cela ne se fait pas dans l'ordre du graphique (mais dans l'ordre dans lequel vous placez les marqueurs).

### Avertissements

Lors de l'ouverture d'un fichier de carte ou de véhicule, OCTET recherche certaines anomalies qui peuvent perturber l'affichage ou l'interprétation ou prouver une fraude. Les anomalies suivantes sont affichées dans l'onglet "Avertissements" :

- Accélération ou décélération supérieure à la valeur seuil (A = 5 5km/h/s)
- Coupure du courant (C = 1)
- Session interrompue par erreur (S = 1)
- incohérences dans les informations kilométriques (I = 1) fournies par les nouveaux tachygraphes avec le code 0A

Ces codes sont insérés dans le fichier .ini lors de l'installation ou de la mise à jour.

## Nouvelles fonctions

### Options par pays

OCTET contient plus de 100 options ou paramètres qui sont définis ou validés en fonction des exigences spécifiques de chaque pays. Ces options ont été codées en dur. Pour les montrer et éventuellement les mettre en œuvre dans d'autres pays, il est possible de les forcer à partir d'un fichier de paramètres externe. Toutefois, pour éviter que les utilisateurs ne puissent modifier ces options sans autorisation, le fichier est protégé par une "somme de contrôle". Le nom du fichier se présente sous la forme suivante :

"PARAMS\_pp\_aaaammjj\_cccccc.INI", où p représente le code du pays (2 ou 3 caractères), aaaammjj la date de création du fichier et cccccccc le fichier de contrôle. Pendant l'initialisation, OCTET recherche le fichier le plus récent "PARAMS \*. INI" et tente de l'ouvrir. Si le code de commande est correct, les options sont appliquées. Si le code est erroné, l'utilisateur est informé par un message et

le contenu est ignoré.

Si les autorités le souhaitent, le fichier peut être préparé par IS-Transics avec la configuration souhaitée.

### **Affichage des données numériques brutes**

Cette nouvelle fonction est disponible en option pour chaque pays. Elle permet d'utiliser une application externe mise à disposition par la société Tachosys. Dans l'onglet "Activité", le bouton "Afficher les données brutes" provoque l'extraction du fichier C1B ou V1B dans le répertoire temporaire, puis le lancement de l'application "Tachograph File Viewer". De cette manière, les données sont affichées dans leur état brut, telles qu'elles ont été enregistrées par le tachygraphe, accompagnées des étiquettes utilisées à l'annexe 1B. Il convient de noter que cet affichage nécessite une bonne connaissance de la structure des données.

La présentation des données brutes permet d'éviter les doutes concernant une représentation inhabituelle dans OCTET. Cette application peut également être utilisée en dehors d'OCTET avec des fichiers préalablement extraits.

### **Sanctions en cas de non-respect**

Ce nouveau module, disponible uniquement pour la Belgique, permet de calculer automatiquement le montant de l'amende en fonction de la gravité, du temps de conduite et du temps de repos.

### **Chevauchement des disques**

OCTET ne permet pas d'enregistrer différentes activités en même temps et de le faire quand même. Jusqu'à présent, il n'était pas possible d'enregistrer un disque si l'amplitude totale (du début à la fin) n'était pas vide ou si elle était enregistrée comme temps de repos et seulement comme temps de repos. Cela posait parfois problème lorsqu'un conducteur utilisait un véhicule équipé d'un tachygraphe analogique le matin et l'après-midi et utilisait un autre véhicule à midi. La nouvelle amélioration permet d'enregistrer de nouvelles activités pendant chaque période de repos.

Notez que les données numériques doivent d'abord être enregistrées et que les activités ne doivent pas se chevaucher (faites attention aux rayures et autres "bruits" sur le disque).